

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



MRC de
Rimouski-Neigette

2023
2029

Conseil de la MRC

Langis Proulx	Maire d'Esprit-Saint
Chantal Gagnon	Mairesse de La Trinité-des-Monts
Guy Caron	Maire de Rimouski
Francis St-Pierre	Préfet, maire de Saint-Anaclet-de-Lessard
Claude Viel	Maire de Saint-Eugène-de-Ladrière
Mario Beauchesne	Maire de Saint-Fabien
Julie Thériault	Mairesse de Saint-Marcellin
Mario Guertin	Maire suppléant de Saint-Narcisse-de-Rimouski
Robert Savoie	Maire de Saint-Valérien

Réalisation

Jean-Maxime Dubé	Directeur du service de développement et gestion du territoire
Gabrielle Plourde	Coordonnatrice à l'environnement
Ophélie Lévesque Deschamps	Co-éco // Conseillère à la gestion environnementale - GMR
Marie-Pier Landry	Conseillère au développement agricole
Hugo Hallé	Aménagiste
Lucie Alice Côté	Géomaticienne
Émilie Dextraze	Directrice du service des finances
Robert Pelletier	Conseiller aux communications
Diane Lévesque	Secrétaire-réceptionniste

Comités consultatifs

Comité de suivi du PGMR	Langis Proulx	Esprit-Saint
	Chantal Gagnon	La Trinité-des-Monts
	Claire Lafrance	Rimouski
	Stéphanie Arsenault	Saint-Anaclet-de-Lessard
	Pascal D'Astous	Saint-Eugène-de-Ladrière
	Maryse Aubut	Saint-Fabien
	Jean-Yves Allard	Saint-Marcellin
	Gervais Soucy	Saint-Narcisse-de-Rimouski
	Robert Savoie	Saint-Valérien
	Francis St-Pierre	MRC Rimouski-Neigette
Conseil jeunesse intermunicipal	Émeline McDuff	
	Geneviève Dubé	
	Alex Nadeau	
	Marissa Ruggere	
	Émilie-Rose Vitkauskas	
	Laurie Arbour-Bérubé	
	Gabriel Gionet	
	Cathie Lacasse-Pelletier	
	Daphné Meissner Laverdière	

Merci aux directions générales des municipalités et à la division Environnement de la Ville de Rimouski pour leur collaboration tout au long du processus.

Crédit photo – Page couverture : Taylor Olsen

Avant-propos



« *C'est aujourd'hui que
demain commence!* »

La MRC de Rimouski-Neigette est fière de vous présenter le troisième Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de son histoire. Il repose sur une vision claire et ambitieuse qui guidera les actions à poser pour les sept prochaines années.

Depuis près de vingt ans, nous pouvons être fiers du chemin parcouru. L'investissement dans des infrastructures telles que le lieu d'enfouissement technique, le lieu de compostage ou l'écocentre permettent de traiter adéquatement les matières générées chez nous. Ce faisant, notre empreinte carbone s'en trouve réduite. Plus largement, les effets de la mise en place de l'écocentre dès 2007 ou encore du lieu de compostage en 2013 se répercutent dans notre performance. En effet, rappelons que notre MRC s'est classée deuxième parmi les MRC qui enfouissent le moins de déchet au Québec, selon les données du ministère de l'Environnement en 2017.

Néanmoins, il reste encore des efforts à fournir comme le démontre ce PGMR. Pour éviter les coûteux frais de l'enfouissement et afin de lutter activement contre les changements climatiques, nous nous devons collectivement de respecter et mettre de l'avant la hiérarchie des 3RV, soit de réduire, réutiliser, recycler et valoriser.

Ainsi, nous vous proposons par le plan d'action de ce PGMR de mettre en place des systèmes et des mécanismes afin de simplifier votre quotidien et de vous faire connaître davantage la panoplie de services qui s'offrent à vous sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Parallèlement, nous vous invitons, comme citoyens, à vous impliquer, à vous informer et à montrer l'exemple.

Francis St-Pierre
Préfet de la MRC de Rimouski-Neigette

Table des matières

Conseil de la MRC	i
Réalisation	i
Comités consultatifs	i
Avant-propos	iii
Liste des figures	viii
Liste des cartes	viii
Abréviations	ix
Introduction	1
Mise en contexte	1
Démarche	1
Contenu	2
1 Portrait de la MRC de Rimouski-Neigette	6
1.1 Localisation	6
1.2 Description géographique	7
1.2.1 Contexte physique	7
1.2.2 Grandes affectations et vocation du territoire	7
1.2.3 Occupation des terres publiques	8
1.2.4 Axes de communication	9
1.3 Portrait socio-économique	12
1.3.1 Contexte social	12
1.3.2 Contexte économique	18
2 Portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles	24
2.1 Cadre législatif provincial	24
2.2 Responsabilité de la MRC et des municipalités	24
2.2.1 Responsabilités et compétences de la MRC	24
2.2.2 Responsabilités et compétences municipales	25
2.2.3 Ententes intermunicipales	26
2.2.4 Règlementation municipale	28
2.3 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	29
2.3.1 Gestion des ordures ménagères	32
2.3.2 Gestion des matières recyclables	35
2.3.3 Gestion des matières organiques	37
2.3.4 Gestion des résidus encombrants	41
2.3.5 Gestion des résidus domestiques dangereux et de l'écocentre	44
2.3.6 Gestion des boues	47
2.4 Programmes d'information, sensibilisation et éducation	52
2.4.1 Campagnes de sensibilisation	52
2.4.2 Info-Bac	52
2.4.3 Information dans les journaux locaux	53
2.5 Organismes et infrastructures de gestion des matières résiduelles	54

2.5.1	Organismes de transport, réemploi, recyclage et sensibilisation.....	54
2.5.2	Infrastructures de traitement des matières résiduelles.....	55
3	Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire	64
3.1	Secteur résidentiel.....	64
3.1.1	Matières recyclables	64
3.1.2	Matières organiques.....	65
3.1.3	Boues municipales.....	66
3.1.4	Véhicules, textiles et autres matières.....	69
3.1.5	Matières éliminées du secteur résidentiel.....	70
3.2	Secteur ICI.....	70
3.2.1	Matières recyclables	70
3.2.2	Matières organiques.....	71
3.3	Secteur Construction, rénovation et démolition	72
3.4	Droit de regard	73
4	Diagnostic territorial.....	76
4.1	Bilan.....	76
4.1.1	Premier PGMR	76
4.1.2	Second PGMR.....	76
4.2	Bons coups	80
4.3	Enjeux.....	80
4.3.1	Enjeux généraux	81
4.3.2	Secteur résidentiel.....	81
4.3.3	Secteur ICI.....	82
4.3.4	Secteur CRD	82
5	Plan d'action.....	86
5.1	Objectifs nationaux	86
5.2	Orientations et objectifs régionaux.....	86
5.2.1	Orientations régionales	87
5.2.2	Mesures proposées	88
5.3	Suivi et surveillance de la mise en œuvre	96
6	Références.....	97
7	Annexes.....	99
	Annexe 1 : Entreprises et organisation par secteur d'activités et par municipalités	99
	Annexe 2 : Liste des points de dépôt affiliés à un OGR en lien avec les matières assujetties à la REP.....	100
	Annexe 3: Organismes de transport, réemploi, recyclage et sensibilisation.....	102
	Annexe 4 : Matières acceptées au centre de tri	103

Liste des tableaux

Tableau 1: Superficie des grandes affectations du territoire de la MRC en 2022	8
Tableau 2: Fréquentation des terres publiques intramunicipales en 2019.....	9
Tableau 3: Distance des bureaux municipaux avec le LET, l'écocentre et le lieu de compostage en 2022	9
Tableau 4: Répartition de la population de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019.....	12
Tableau 5: Croissance démographique par municipalité entre 2001 et 2016.....	13
Tableau 6: Perspectives démographiques 2016-2041 des 10 plus grandes villes des régions éloignées du Québec	14
Tableau 7: Comparaison du revenu des 15 ans et plus de la MRC de Rimouski-Neigette et du Québec (2016)	15
Tableau 8: Répartition des unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019.....	17
Tableau 9: Répartition des types d'unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019	17
Tableau 10: Indice de vitalité économique des municipalités de la MRC	18
Tableau 11: Comparaison des niveaux de scolarité des 25 à 64 ans de la MRC et du Québec (2016).....	19
Tableau 12: Emplois et organisations par secteur d'activité en 2021.....	20
Tableau 13: Nombre de logements achevés en 2020 et 2021 dans la région de Rimouski.....	21
Tableau 14: Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019.....	27
Tableau 15: Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles	28
Tableau 16: Synthèse des services de gestion des matières résiduelles offerts par les municipalités de la MRC	29
Tableau 17: Répartition des coûts de GMR par municipalité et par service en 2019	31
Tableau 18: Description de la collecte des ordures	32
Tableau 19: Tarifs pour l'utilisation du LET en 2019.....	33
Tableau 20: Description des coûts pour la gestion des ordures.....	34
Tableau 21: Description de la collecte sélective	36
Tableau 22: Description des coûts pour la gestion des matières recyclables.....	36
Tableau 23: Description de la collecte des matières organiques.....	39
Tableau 24: Description des coûts pour la gestion des matières organiques	40
Tableau 25: Liste des matières acceptées dans les collectes d'encombrants en 2019.....	41
Tableau 26: Description de la collecte des encombrants en 2019.....	43
Tableau 27: Description des coûts pour la gestion des encombrants en 2019	43
Tableau 28: Points de dépôts RDD coordonnés par les municipalités.....	44
Tableau 29: Matières visées par le programme de REP.....	45
Tableau 30: Emplacement des points de dépôts officiels sous la REP sur le territoire	46
Tableau 31: Nombre d'installations sanitaires sur le territoire en 2019	48
Tableau 32: Description des coûts pour les installations septiques en 2019	49
Tableau 33: Installation de traitement des boues municipales	51
Tableau 34: Organismes de traitement des matières situés sur le territoire de la MRC	55
Tableau 35: Infrastructures de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.....	56
Tableau 36: Performance des infrastructures de traitement en 2019.....	57
Tableau 37: Lieux de valorisation des matières récupérées à l'écocentre de Rimouski en 2019	61
Tableau 38: Inventaire des matières recyclables par catégorie - Résidentiel.....	64
Tableau 39: Matières recyclables envoyées au LET: comparaison entre la caractérisation régionale et l'outil	65
Tableau 40: Inventaire des matières organiques par catégorie - Résidentiel.....	65
Tableau 41: Matières organiques envoyées au LET - Comparaison entre la caractérisation régionale et l'outil	66
Tableau 42: Inventaire des boues municipales vidangées en 2019	67
Tableau 43: Nombre de fosses vidangées pour les municipalités munies d'un programme	67
Tableau 44: Nombre de fosses vidangées estimé pour les municipalités sans programme	67
Tableau 45: Données réelles et estimées mathématiquement concernant les boues	68
Tableau 46: Données suggérées par l'outil concernant les boues.....	68
Tableau 47: Véhicules hors d'usage et textile - Résidentiel	69
Tableau 48: Autres matières - Résidentiel	69
Tableau 49: Données suggérées par l'outil pour les autres matières - Résidentiel.....	70
Tableau 50: Inventaire des matières recyclables par catégorie - ICI	71
Tableau 51: Inventaire des matières organiques par catégorie - ICI	71
Tableau 52: Inventaire des CRD	72
Tableau 53: Suivi des actions du PGMR 2016-2020.....	78
Tableau 54: Performance de la MRC de Rimouski-Neigette	87
Tableau 55: Plan d'action 2023-2039.....	91
Tableau 56: Entreprises et organisations par secteur sur le territoire.....	99

Liste des figures

Figure 1: Grands ensembles de paysage de la MRC de Rimouski-Neigette.....	7
Figure 2: Évolution de la population des MRC du Bas-Saint-Laurent entre 1951 et 2016.....	13
Figure 3: Âge moyen et médian de 1996 à 2020 dans la MRC de Rimouski-Neigette.....	14
Figure 4: Évolution de la valeur des permis de bâtir par secteur pour la MRC (2010 à 2020).....	21
Figure 5: Évolution de l'enfouissement par provenance à l'échelle de la MRC.....	79
Figure 6: Évolution des quantités de matières recyclables valorisées à l'échelle de la MRC.....	79
Figure 7: Évolution des quantités de matières organiques valorisées à l'échelle de la MRC.....	79

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la MRC de Rimouski-Neigette.....	5
Carte 2 : Grandes affectations de la MRC de Rimouski-Neigette.....	9
Carte 3 : Occupation du territoire public.....	10

Abréviations

3RV	Réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CVM	Centre de valorisation des matières
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Institution, commerce et industries
ISE	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
PA	Plan d'action
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TNO	Territoire non organisé

INTRODUCTION
INTRODUCTION
INTRODUCTION

Introduction

Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023–2029 est un exercice réalisé par la MRC Rimouski–Neigette afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC.

Ce document remplace le PGMR 2016–2020, lequel remplaçait le premier PGMR en vigueur à partir de 2005. Depuis le premier PGMR, la gestion des matières résiduelles a connu des avancées marquées sur le territoire grâce à l'implantation d'infrastructures structurantes (écocentre, site de compostage et lieu d'enfouissement technique), toutes gérées par la Ville de Rimouski. Dans la seconde révision, la mise en place de solutions de compostage adaptées aux municipalités rurales et la mise en place d'une collecte des matières organiques dans les ICI de la Ville de Rimouski ainsi que dans les multilogements de plusieurs municipalités de la MRC sont des avancements notables. De nombreuses actions de sensibilisation se sont également poursuivies comme la mise sur pied d'une écopatrouille ludique, les campagnes de vérification des bacs et le maintien des services d'information sur le tri des matières. La MRC a amorcé le processus de révision du PGMR 2023–2029 au mois de février 2022.

Démarche

La Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE), la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019–2024 de même que la Stratégie de valorisation de la matière organique encadrent le processus de révision du PGMR et son contenu. Le grand objectif derrière la Politique est d'éliminer une seule matière : le résidu ultime. Selon le Plan d'action, les objectifs à atteindre d'ici la fin de 2024 sont les suivants :

- » Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant;
- » Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- » Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- » Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition.

S'y rattachent, aussi, les cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui sont:

- » Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025;
- » Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- » Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030;
- » Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

En plus de s'engager à participer à l'atteinte des objectifs de la Politique, la MRC souhaite mettre en œuvre un PGMR adapté aux particularités de son territoire. Afin de s'assurer que le PGMR contient des actions ancrées dans la réalité de notre MRC, le comité de suivi du PGMR de même que les principaux partenaires ont été appelés à contribuer leurs idées. Composé d'une dizaine de représentants des municipalités, le comité s'est rencontré afin de proposer des orientations, des objectifs et des moyens de mise en œuvre acceptables et durables. Également, la MRC a sollicité le Conseil jeunesse intermunicipal afin de contribuer aux réflexions sur le plan d'action.

Contenu

Le PGMR comprend un portrait de la MRC, un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles, incluant un inventaire, ainsi qu'un diagnostic territorial et un plan d'action qui fixent les orientations régionales. Plus spécifiquement, le plan d'action, qui comprend 27 mesures, présente les secteurs ciblés, les responsables de la mise en œuvre de même qu'une estimation des coûts et de l'échéancier. Le processus de consultation permettra de bonifier ce plan d'action, notamment à la suite des rencontres avec les organismes du territoire et avec les citoyens.



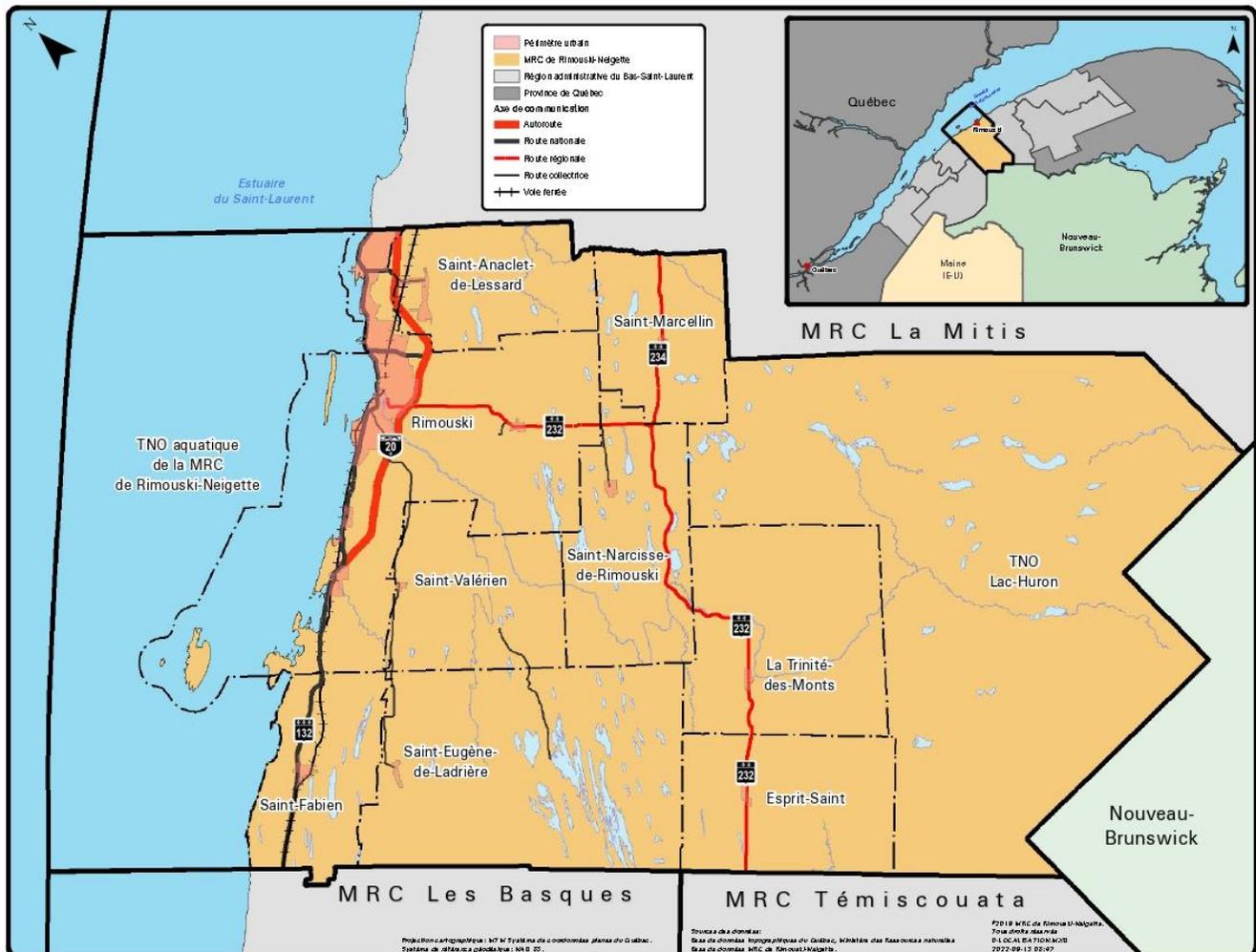
CHAPITRE 1

PORTRAIT DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

1 Portrait de la MRC de Rimouski-Neigette

1.1 Localisation

Le territoire de planification du PGMR correspond aux limites de la MRC de Rimouski-Neigette, qui regroupe neuf municipalités et un territoire non organisé (TNO). La MRC est située au cœur du Bas-Saint-Laurent à 300 kilomètres à l'est de la ville de Québec et couvre une superficie terrestre de 2 693 km² (MAMH, 2021). Son territoire est adjacent aux MRC de La Mitis, des Basques et du Témiscouata et du Nouveau-Brunswick (Carte 1).



Carte 1 - Localisation de la MRC de Rimouski-Neigette

1.2 Description géographique

1.2.1 Contexte physique

D'un point de vue physique, le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est dominé par la présence de l'estuaire du Saint-Laurent, de la rivière Rimouski et des plateaux forestiers appalachiens. Selon Ruralys (2010), le territoire de la MRC est caractérisé par la présence de cinq environnements géophysiques qui conditionnent l'occupation du territoire. Les activités urbaines, le tourisme et la villégiature occupent l'espace littoral qui fait la renommée de la région. Au sud, la plaine et les terrasses sont occupées par les activités agricoles. Le piémont, le haut pays et le plateau forestier sont propices aux activités forestières, récréotouristiques et de villégiature, ainsi qu'à une agriculture marginale.

La trame paysagère de la MRC de Rimouski-Neigette s'appuie sur cinq grands ensembles géographiques qui composent les assises du territoire. Le fleuve, ses îles et le littoral font partie des éléments paysagers exceptionnels de la MRC. Ils sont visibles d'un peu partout et en constituent la signature paysagère, en plus des nombreux points de vue et de crêtes rocheuses du Bic et de Saint-Fabien. La plaine et les terrasses agricoles s'étirent vers le piémont en un long escalier, coloré par la mosaïque de couleurs des champs cultivés. À la fois terrasses et escarpements, le piémont fait le lien entre les terrasses et le haut pays, où se côtoient agriculture et forêt. Le plateau forestier couvre le tiers sud du territoire et se compose de forêts, de lacs et de montagnes.

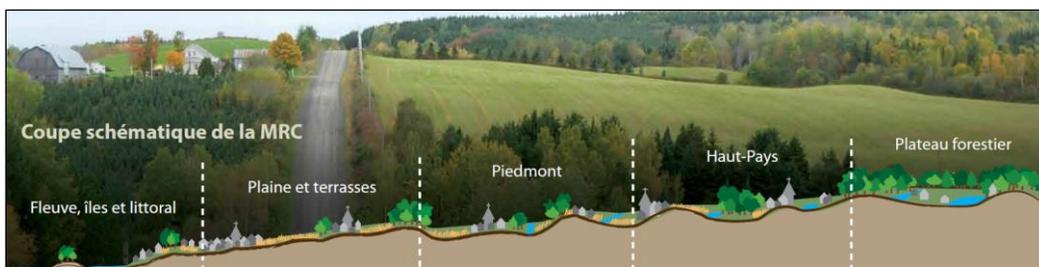


Figure 1: Grands ensembles de paysage de la MRC de Rimouski-Neigette

1.2.2 Grandes affectations et vocation du territoire

Le premier projet du schéma d'aménagement et de développement de 3e génération est en processus de révision. Adopté en 2022, il prévoit quatorze grandes affectations du sol. Celles-ci ont été déterminées en fonction de la connaissance du territoire et des caractéristiques physiques naturelles et bâties. Huit affectations sont issues du précédent schéma, alors que l'affectation rurale et le pôle commercial régional ont été retirés. À cela ont été ajoutées trois nouvelles affectations, l'affectation urbaine secondaire à vocation résidentielle, l'affectation urbaine secondaire à vocation récréative et l'affectation de villégiature. Le Tableau 1 présente les quatorze grandes affectations, alors que la Carte 2 présente les affectations telles qu'elles étaient en 2019, année de référence de PGMR.

On retrouve 85 % de l'affectation urbaine de la MRC dans la ville de Rimouski. Cette ville est désignée métropole régionale en raison de sa forte concentration de commerces et de services ainsi que de la présence de plusieurs sièges sociaux qui sont un gage de sa vitalité économique. La majorité des ICI du territoire de la MRC se trouve à Rimouski avec plus de 92 % de la superficie des affectations industrielles et commerciales-industrielles. La balance se localise à Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Fabien.

La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et le district rimouskois périphérique de Sainte-Blandine possèdent des vocations résidentielles et agricoles. Il s'agit de la proche banlieue de Rimouski, disposant de certains commerces et services locaux tout en ayant une présence agricole importante. Dans le cas de Saint-Anaclet-de-Lessard, la proximité de l'autoroute 20 a favorisé le développement d'une zone industrielle et commerciale.

Le district rimouskois du Bic et la municipalité de Saint-Fabien ont, quant à eux, développé un créneau touristique spécifique, tout en ayant une vocation résidentielle et agricole très affirmée. La présence du Parc national du Bic engendre un dynamisme touristique indéniable. Le cadre naturel et la proximité de l'estuaire du Saint-Laurent attirent des villégiateurs et des résidents saisonniers qui recherchent un environnement unique. Enfin, la vocation de l'ensemble des autres municipalités repose principalement sur l'exploitation des ressources. Ces milieux résidentiels, ruraux et agroforestiers à proximité de la nature développent actuellement leur potentiel écotouristique. La villégiature est aussi très présente au pourtour des nombreux plans d'eau.

Tableau 1: Superficie des grandes affectations du territoire de la MRC en 2022

Affectation	Superficie (km ²)	% du territoire
Agrocampagne	2827	1,02
Agroforestière	14800	5,32
Agrodynamique	36190	13,01
Îlot déstructuré	552	0,20
Commercialo-industrielle	155	0,06
Conservation	1654	0,59
Forestière	60367	21,71
Industrielle	478	0,17
Urbaine	4850	1,74
Urbaine secondaire à vocation résidentielle	381	0,14
Urbaine secondaire à vocation récréotouristique	185	0,07
Récréotouristique	4441	1,60
Récréoforestière	150802	54,23
Villégiature	384	0,14

1.2.3 Occupation des terres publiques

En 2019, les terres publiques représentaient 59 % de superficie de la MRC (Carte 3). Ces dernières étaient principalement affectées à des activités forestières et récréotouristiques. En considérant ces terres du point de vue de la gestion des matières résiduelles, on s'intéresse au fait que ces dernières accueillent des activités de plein air, d'exploitation faunique et de villégiature qui attirent un nombre grandissant de visiteurs dans la région. En effet, le territoire public de la MRC comprend notamment le Parc national du Bic (18,8 km²) qui a connu une fréquentation annuelle de 315 471 jours-visites en 2021, une hausse de 24 % par rapport à 2019 (Radio-Canada, 2021). Par ailleurs, plusieurs organismes offrent des séjours de pêche, de chasse et de villégiature sur les terres publiques de la MRC (Réserve faunique Duchénier, ZEC Bas-Saint-Laurent, ZEC Owen, Pourvoirie Le Chasseur). Enfin, sur certaines terres publiques intra-municipales administrées par la MRC, on retrouve des attraits régionaux ont généré une fréquentation estimée à 37 174 visiteurs en 2019 (Tableau 2).

Tableau 2: Fréquentation des terres publiques intramunicipales en 2019¹

Organisme	Superficie (ha)	Fréquentation
Canyon des portes de l'enfer	1 700	20 537
Village des Sources	40	996
Feste médiévale de Saint-Marcellin	60	8 373
Centre touristique du Grand Lac Ferré	14	5 000
Total	1 814	37 174

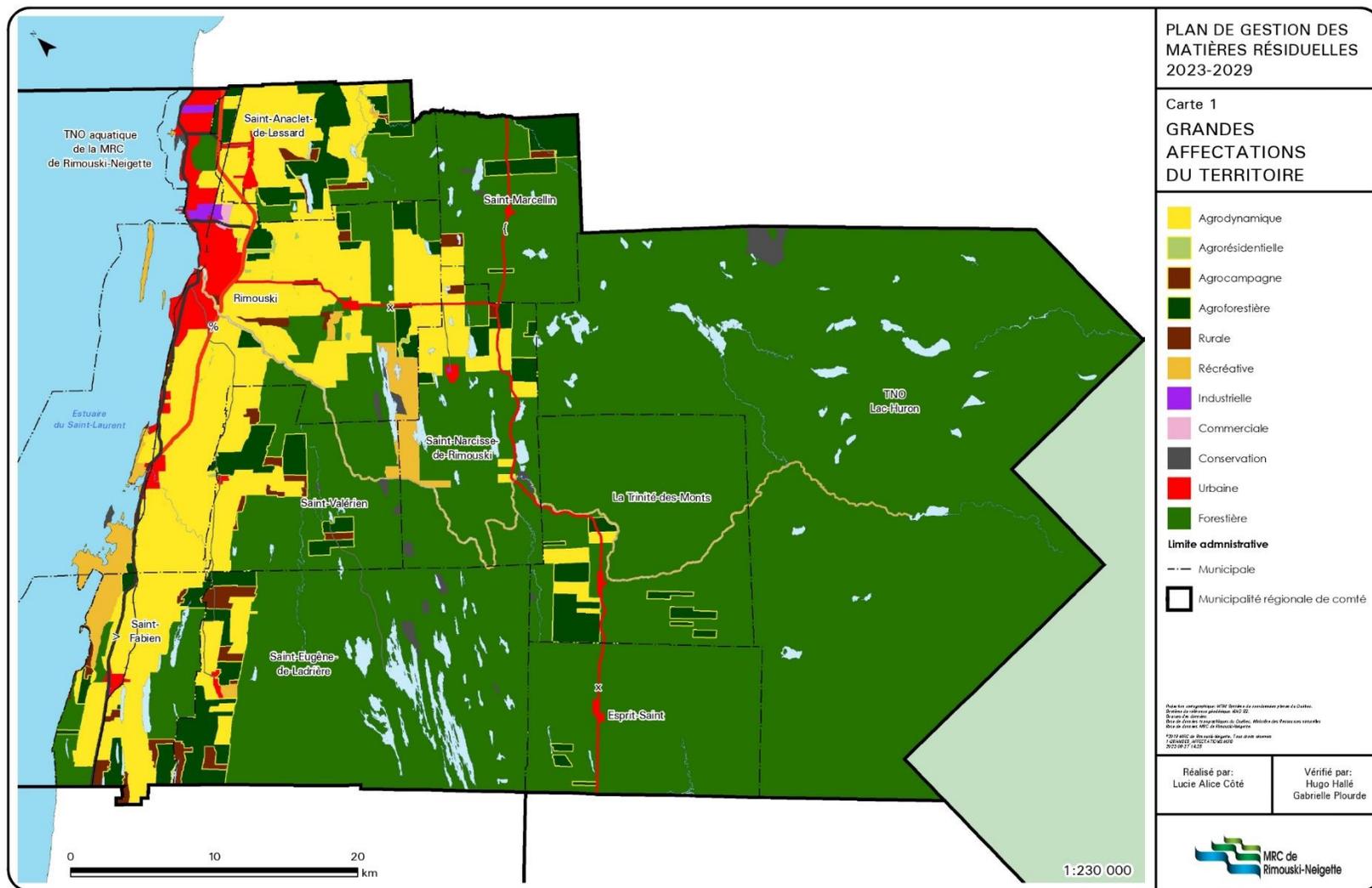
1.2.4 Axes de communication

La MRC est dotée d'un port, d'un aéroport et d'un réseau ferroviaire. Son réseau routier est composé d'axes de communication permettant de relier le territoire dans un axe est-ouest au niveau du littoral (autoroute 20 et route 132) et du haut pays (route 234) et dans un axe nord-sud entre la ville de Rimouski et les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski et de Saint-Marcellin (route 232) (Carte 1). Quelques municipalités sont éloignées de la ville de Rimouski et de ses installations de traitement des matières résiduelles, notamment La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint qui se trouvent respectivement à 49 et 59 km de ces sites névralgiques (Tableau 3). De plus, certaines municipalités n'ont pas de connectivité entre elles, ce qui peut contraindre les projets collectifs.

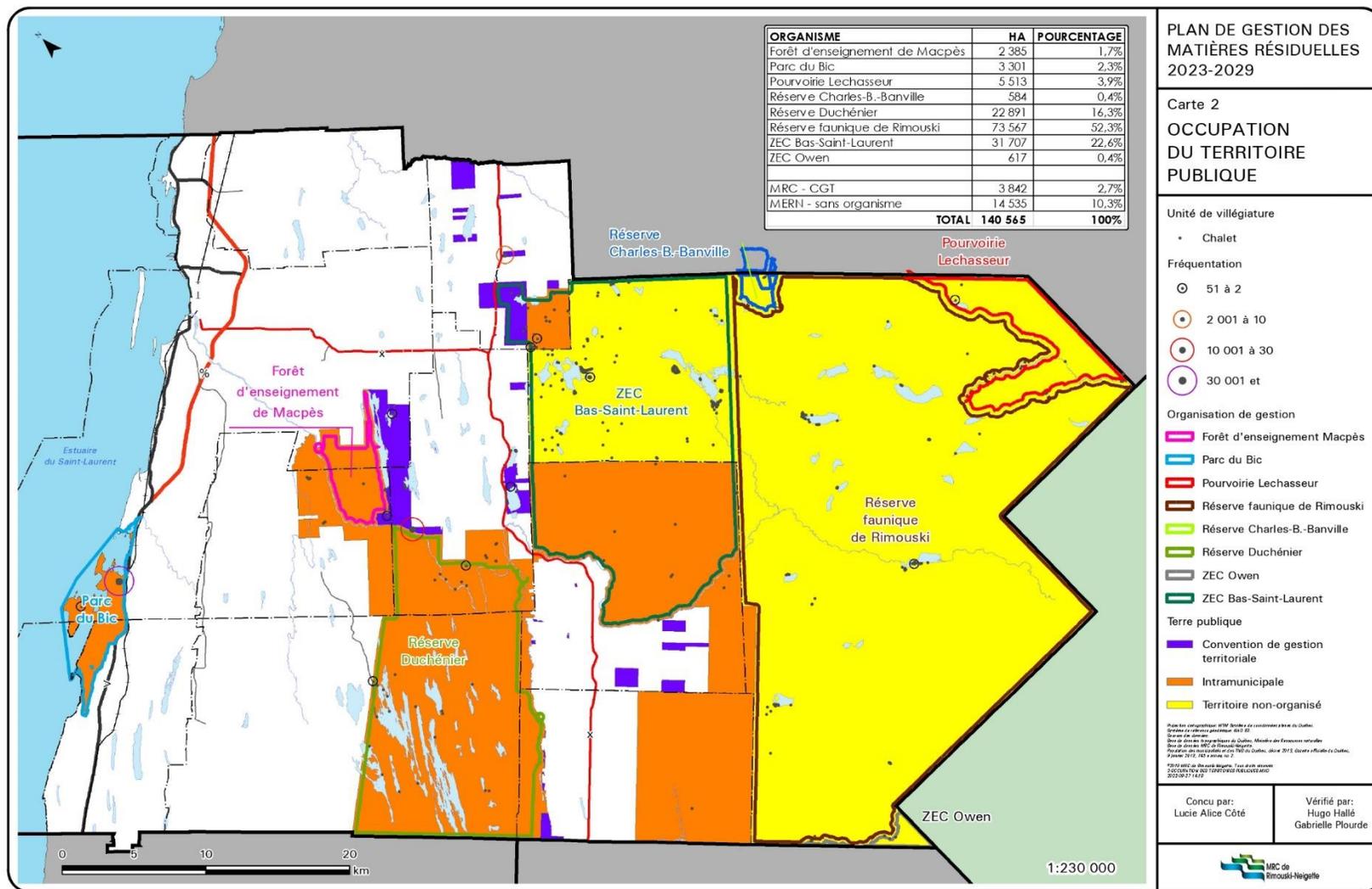
Tableau 3: Distance des bureaux municipaux avec le LET, l'écocentre et le lieu de compostage en 2022

Municipalités	Distance (km)
Esprit-Saint	59
La Trinité-des-Monts	49
Saint-Anaclet-de-Lessard	16
Saint-Eugène-de-Ladrière	28
Saint-Fabien	29
Saint-Marcellin	32
Saint-Narcisse-de-Rimouski	27
Saint-Valérien	12

¹ Les organismes ont été contactés directement afin d'obtenir les données



Carte 2 : Grandes affectations de la MRC en 2019



Carte 3 : Occupation du territoire public de la MRC en 2019

1.3 Portrait socio-économique

1.3.1 Contexte social

Portrait et projection de la population

Selon le décret de population 2019 (Gazette du Québec, 20218), la population totale de la MRC de Rimouski-Neigette s'élevait à 57 396 habitants (Tableau 4). La population est concentrée à Rimouski (86 %) et, dans une moindre mesure, dans sa proche banlieue qui est Saint-Anaclet-de-Lessard. Cette inégale distribution se reflète dans les densités de population qui varient de 1 habitant par kilomètre carré (La Trinité-des-Monts) à 146 (Rimouski).

Tableau 4: Répartition de la population de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019

Municipalité	Superficie de terre ferme		Population 2019		Densité (hab./km ²)
	(km ²)	% MRC	N ^{bre} hab.	% MRC	
Esprit-Saint	170	6	338	0,6	2
La Trinité-des-Monts	235	9	227	0,4	1
Rimouski	338	13	49 383	86,0	146
Saint-Anaclet-de-Lessard	126	5	3 085	5,3	24
Saint-Eugène-de-Ladrière	328	12	385	0,7	1
Saint-Fabien	120	4	1 806	3,1	15
Saint-Marcellin	117	4	340	0,6	3
Saint-Narcisse-de-Rimouski	162	6	990	1,8	6
Saint-Valérien	145	5	832	1,5	6
TNO du Lac-Huron	952	35	10	0,0	0
MRC Rimouski-Neigette	2 693	100	57 396	100	21

Selon les recensements réalisés par Statistiques Canada (2002, 2007, 2012, 2017), de 2001 à 2016, la population de la MRC a connu un taux de croissance de 15 %. L'analyse par municipalité révèle une situation inégale. Tandis que les municipalités du haut pays ont connu une diminution importante de leur population, Rimouski et les municipalités adjacentes ont connu une hausse (Tableau 5).

Tableau 5: Croissance démographique par municipalité entre 2001 et 2016

	2001	2006	2011	2016	Variation 2001-2016
Esprit-Saint	453	397	379	341	-25 %
La Trinité-des-Monts	295	278	256	223	-24 %
Rimouski	41 549	45 186	46 860	48 664	17 %
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 592	2 644	3 035	3 071	18 %
Saint-Fabien	1 848	1 952	1 906	1 837	-1 %
Saint-Eugène-de-Ladrière	474	441	421	364	-23 %
Saint-Marcellin	335	357	323	353	5 %
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 009	1 088	1 017	961	-5 %
Saint-Valérien	862	835	893	816	-5 %
TNO du Lac-Huron	0	15	5	20	s.o.
MRC de Rimouski-Neigette	49 417	53 193	55 095	56 650	15 %

Selon les données issues du projet de schéma d'aménagement de la MRC (2022, non-publié) la MRC de Rimouski-Neigette est un pôle attractif qui voit sa population augmenter de manière continue depuis plusieurs années (Figure 2), alors que les populations des autres MRC du Bas-Saint-Laurent décroissent, exception faite de la MRC de Rivière-du-Loup.

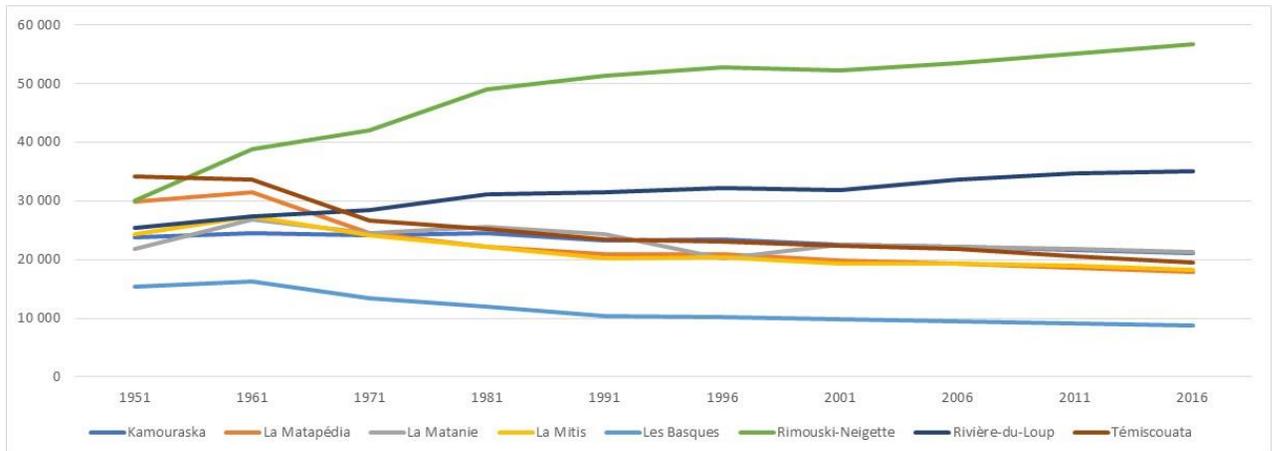


Figure 2: Évolution de la population des MRC du Bas-Saint-Laurent entre 1951 et 2016

En comparaison avec d'autres grandes villes de région de la province (Tableau 6), on constate que la Ville de Rimouski se distingue encore par son attractivité. En effet les projections démographiques de l'ISQ (2019) pour 2041 permettent de s'attendre à une croissance de 2 000 habitants, soit une augmentation de 4 % pour Rimouski, alors que la majorité des autres villes comparables anticipent une stagnation ou une décroissance. Cela dit, il importe de nuancer en soulignant que la projection précédente, pour 2036, prévoyait 7,4 % d'augmentation.

Tableau 6: Perspectives démographiques 2016-2041 des 10 plus grandes villes des régions éloignées du Québec

Région	Plus grande ville	Population 2016	Population 2041	Évolution projetée (%)
Saguenay-Lac Saint-Jean	Saguenay	146 300	139 500	-5
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	56 900	58 900	4
Saguenay-Lac Saint-Jean	Alma	52 900	50 100	-5
Abitibi-Témiscamingue	Val-d'Or	43 400	44 000	1
Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	42 600	44 300	4
Côte-Nord	Sept-Îles	35 500	31 400	-12
Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	34 100	34 300	1
Saguenay-Lac Saint-Jean	Saint-Félicien	31 400	27 800	-11
Côte-Nord	Baie-Comeau	31 100	25 800	-17
Saguenay-Lac Saint-Jean	Dolbeau-Mistassini	24 800	21 900	-12

Sur le plan de la pyramide des âges, on constate depuis plusieurs années le vieillissement de la population, une tendance nationale bien présente au Bas-Saint-Laurent. Pour la MRC, l'ISQ (2019) dénote une augmentation graduelle de l'âge moyen entre 1996 et 2020 (Figure 3). L'âge moyen chez les hommes était de 35,7 ans et de 38,1 ans chez les femmes en 1996. Au tournant de 2020, il se situe à 44,5 ans et 46,8 respectivement chez les hommes et les femmes². Le recensement de 2016 nous apprend que la moyenne d'âge dans la MRC est supérieure à celui du Québec.

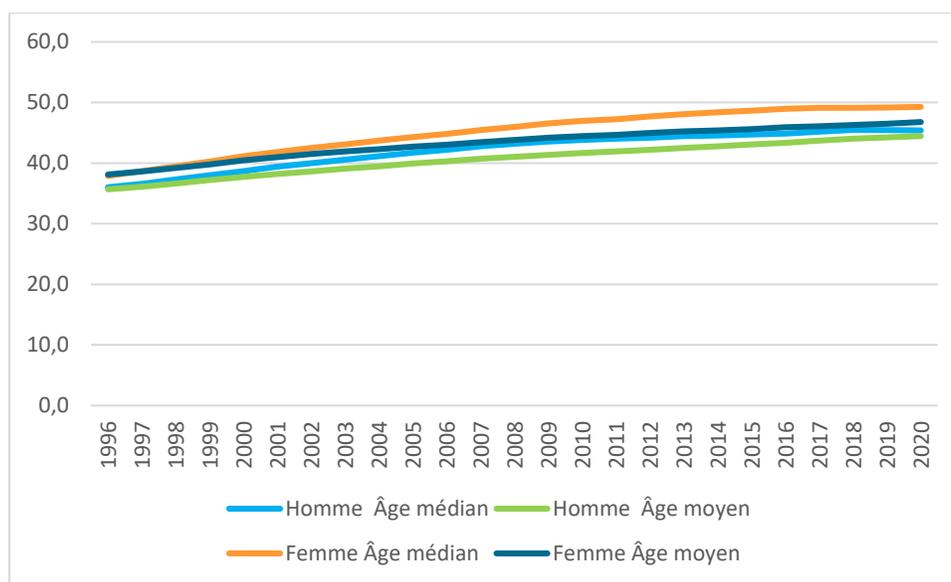


Figure 3: Âge moyen et médian de 1996 à 2020 dans la MRC de Rimouski-Neigette

² Schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette (1er projet, 3ième génération). Non publié.

La MRC de Rimouski-Neigette suit la tendance canadienne par rapport à la réduction de la taille de ses ménages. Les ménages de plus en plus petits s'expliquent par la faiblesse du taux de natalité, l'augmentation des séparations et divorces, ainsi que le vieillissement de la population.

Statistique Canada révélait, à la suite du recensement de 2016, que les ménages d'une et deux personnes représentaient 74 % dans la MRC, soit 38 % composés de deux personnes et 36 % composés d'une personne. Enfin, les ménages de trois personnes représentaient 14 % des ménages, tandis que 12 % des ménages étaient composés de quatre personnes et plus. Le phénomène diminution de la taille moyenne des ménages a un effet sur le coût des services en GMR et sur la quantité de matières générées.

Par rapport au revenu, selon l'ISQ (2018) 30 % des ménages se situent dans la tranche de 20 000 \$ à 39 999 \$ et 28 % sous la barre des 20 000 \$ (Tableau 7). La situation ressemble beaucoup à celle du Québec, exception faite que le revenu moyen est en dessous de la moyenne provinciale, principalement en raison de la moins grande occurrence de revenus de 100 000 \$ et plus. Le revenu moyen de la MRC est toutefois plus élevé que pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent (64 248 \$ contre 66 984 \$).

Tableau 7: Comparaison du revenu des 15 ans et plus de la MRC de Rimouski-Neigette et du Québec (2016)

Territoire	N ^{bre} de ménages	Moins de 20 000 \$	20 000 à 39 999 \$	40 000 à 59 000 \$	60 000 à 79 000 \$	80 000 à 99 000 \$	100 000 \$ et plus	Revenu moyen (\$)
MRC ³	26 115	28 %	30 %	22 %	11 %	5 %	4 %	66 984
Québec ⁴	3 531 665	29 %	27 %	19 %	10 %	5 %	9 %	75 500

Répartition des unités de logement

Les unités de logement sont notamment utilisées en gestion des matières résiduelles afin de planifier les activités de collecte. Selon les *Sommaires du rôle d'évaluation foncière*, en 2019, on comptait 21 671 unités de logement résidentiel sur le territoire de la MRC, dont 8 % étaient des unités de logement saisonnier (

³ MRC Rimouski-Neigette, Schéma aménagement et développement révisé (non publié) 2021

Tableau 8). Une forte proportion d'unités saisonnières sont présentes sur le TNO du Lac-Huron (93 %) ainsi que dans les municipalités de Saint-Marcellin (46 %), de Saint-Narcisse-de-Rimouski (44 %), de Saint-Valérien (40 %) et de Saint-Fabien (33 %). Cependant, on observe que la proportion de saisonniers a diminué depuis 2013. Par ailleurs, dans les unités de logements permanents (Tableau 9), les plex et les multilogements représentent 40 % des unités totales, dont plus de la moitié sont des 2 à 9 logements (5569) et le reste des 10 logements et plus (5069) principalement concentrés à Rimouski. Cette réalité est importante à considérer étant donné le défi que représente le tri dans les multilogements.

Tableau 8: Répartition des unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019

Municipalité	Nombre d'unités de logement permanents		Nombre d'unités de logement saisonniers		Nombre total d'unités de logement	
	Total	% MRC	Total	% MRC	Total	% MRC
Esprit-Saint	175	1	26	0	201	1
La Trinité-des-Monts	147	1	43	0	190	1
Rimouski	16 438	76	346	2	16 784	77
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 152	5	86	0	1 238	6
Saint-Eugène-de-Ladrière	194	1	22	0	216	1
Saint-Fabien	779	4	397	2	1 176	5
Saint-Marcellin	239	1	157	1	396	2
Saint-Narcisse-de-Rimouski	427	2	313	1	740	3
Saint-Valérien	372	2	208	1	580	3
TNO du Lac Huron	53	0	97	0	150	1
MRC Rimouski-Neigette	19 976	92	1 695	8	21 671	100

Tableau 9: Répartition des types d'unités de logement de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019

Municipalité	Type de logement permanent			Total
	Unifamilial	Plex (entre 2 et 9 logements)	Multilogements (10 logements et plus et condos)	
Esprit-Saint	142	31	0	173
La Trinité-des-Monts	121	14	0	135
Rimouski	13362	5128	4973	23463
Saint-Anaclet-de-Lessard	1013	189	56	1258
Saint-Eugène-de-Ladrière	161	19	0	180
Saint-Fabien	652	113	27	792
Saint-Marcellin	176	12	0	188
Saint-Narcisse-de-Rimouski	343	46	13	402
Saint-Valérien	298	17	0	315
TNO du Lac Huron	7	0	0	7
MRC Rimouski-Neigette	16275	5569	5069	26913

1.3.2 Contexte économique

Les données suivantes proviennent de l'Institut national de la statistique, de Statistique Canada et du Schéma d'aménagement de deuxième génération de la MRC.

Indicateurs de vitalité économique

L'indice de vitalité économique est un outil de connaissance développé par l'ISQ permettant de mesurer la vitalité d'un territoire. En 2021, il est basé sur trois indicateurs socio-économiques alors qu'en 2013, il était basé sur 7 variables, ce qui appelle à nuancer la comparaison avec les chiffres présentés dans le précédent PGMR. Voici les 3 indicateurs de 2021:

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans)
- le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus)
- le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans).

Le Tableau 10 montre l'indice de vitalité économique des municipalités. Le premier quintile représente les territoires les plus vitalisés et le cinquième, les territoires les moins vitalisés. Rimouski et Saint-Anaclet-de-Lessard se trouvent dans le deuxième quintile. Saint-Anaclet-de-Lessard se démarque par son haut taux de travailleur (81 %), et Rimouski, par l'accroissement de sa population. Par ailleurs, 4 municipalités se trouvent dans le 5e quintile soit Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien. Saint-Marcellin qui était au 5e quintile en 2002 l'a quitté et se retrouve maintenant au 4e quintile. Comme le mentionne l'ISQ (2021), les municipalités se classant dans les 2 derniers quintiles sont généralement de petites tailles, ont une population de faible densité qui tend à décroître, et qui est généralement plus âgée que la moyenne.

Tableau 10: Indice de vitalité économique des municipalités de la MRC⁵

Municipalités	Indice de vitalité économique	Quintile
Esprit-Saint	-16,0	5
La Trinité-des-Monts	-14,6	5
Rimouski	3,5	2
Saint-Anaclet-de-Lessard	4,8	2
Saint-Eugène-de-Ladrière	-7,8	5
Saint-Fabien	-6,7	5
Saint-Marcellin	-2,2	4
Saint-Narcisse-de-Rimouski	-0,6	3
Saint-Valérien	-2,8	4

⁵ Institut de la Statistique du Québec, *Indice de vitalité économique des territoires, Édition 2021*, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf> (Consulté le 22 novembre)

Concertant le niveau de scolarité (Tableau 11), il constitue un indicateur de vitalité intéressant même s'il ne fait pas partie de l'indice de l'ISQ. Le recensement de 2016 indique qu'au sein de la population âgée de 25 à 64 ans, 10 % ne détiennent aucun diplôme, 17 % détiennent seulement un diplôme secondaire et 73 % détiennent un grade d'études postsecondaires (écoles de métier, cégep, université). En comparaison avec le reste du Québec, on voit que la MRC est plutôt bien pourvue en diplômés. Le nombre de personnes ayant terminé des études postsecondaires est plus élevé que la moyenne québécoise, particulièrement pour le diplôme collégial.

Tableau 11: Comparaison des niveaux de scolarité des 25 à 64 ans de la MRC et du Québec (Statistique Canada, 2016)

Territoire	MRC	Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	10 %	13 %
Diplôme études (secondaires ou l'équivalent)	17 %	19 %
Certificat ou diplôme (apprenti ou école de métiers)	22 %	20 %
Certificat ou diplôme (cégep ou autre établissement d'enseignement non universitaire)	23 %	19 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	28 %	29 %
Total	100 %	100 %

Les activités économiques

Le Tableau 12 montre la répartition des emplois et des entreprises ou organisations par secteur d'activité (Services Québec, 2021). Depuis de nombreuses années, la population active de la MRC œuvre principalement dans le secteur des services. Cette tendance est passée de 83 % des emplois en 2011, à 93 % en 2021. L'administration publique (24 %) et les soins de santé et assistance sociale (23 %) concentrent une grande part des emplois, suivi par l'industrie de l'information et l'industrie culturelle (14 %) et le commerce de gros et de détail (12 %).

Les emplois regroupés dans le secteur de la production de biens occupent pour leur part 7 % de la population active, principalement en fabrication et en construction.

La majorité des organisations se concentrent dans la municipalité de Rimouski (1460) et viennent ensuite les municipalités de Saint-Anaclet (54) et de Saint-Fabien (50). L'Annexe 1 présente la répartition des entreprises par secteur et par municipalité en 2021.

Tableau 12: Emplois et organisations par secteur d'activité en 2021

Secteurs d'activité (code SCIAN)	Emplois		Entreprises	
	Nombre	% MRC	Nombre	% MRC
Secteur de la production de biens	2969	7	286	17
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	440	1	91	6
Extraction minière, extraction pétrole et gaz (21)	7	0	2	0
Services publics (22)	242	1	2	0
Construction (23)	872	2	111	7
Fabrication (31-33)	1408	3	80	5
Secteur des services	42182	93	1359	83
Commerce (41, 44, 45)	5295	12	352	21
Transport et entreposage (48-49)	727	2	63	4
Industrie de l'information et ind. culturelle (51)	6418	14	38	2
Finance et assurances (52)	547	1	43	3
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	335	1	54	3
Services prof., scientifiques et techniques (54)	1367	3	117	7
Services admin. de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)	560	1	37	2
Services d'enseignement (61)	2061	5	46	3
Soins de santé et assistance sociale (62)	10517	23	157	10
Arts, spectacles et loisirs (71)	665	1	59	4
Hébergement et services de restauration (72)	2001	4	114	7
Autres services — sauf admin. publiques (81)	892	2	200	12
Administration publique (91)	10797	24	79	5
Totaux	45151	100	1645	100

Du côté du secteur de la construction, rénovation et démolition, la valeur des permis à bâtir est utilisée par l'outil d'inventaire pour estimer la génération de résidus de CRD. Le secteur a connu un ralentissement important au cours des dernières années (Figure 4). Selon l'ISQ (2021), la valeur totale des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la MRC en 2013 se chiffrait à 113 millions \$, alors qu'elle est de 89 millions \$ en 2019. C'est une baisse appréciable par rapport au sommet atteint en 2011 où la valeur des permis de bâtir tous secteurs confondus a culminé à 172 671 000 \$. Depuis, on observe un pic remarquable, mais isolé pour le secteur des ICI en 2017.

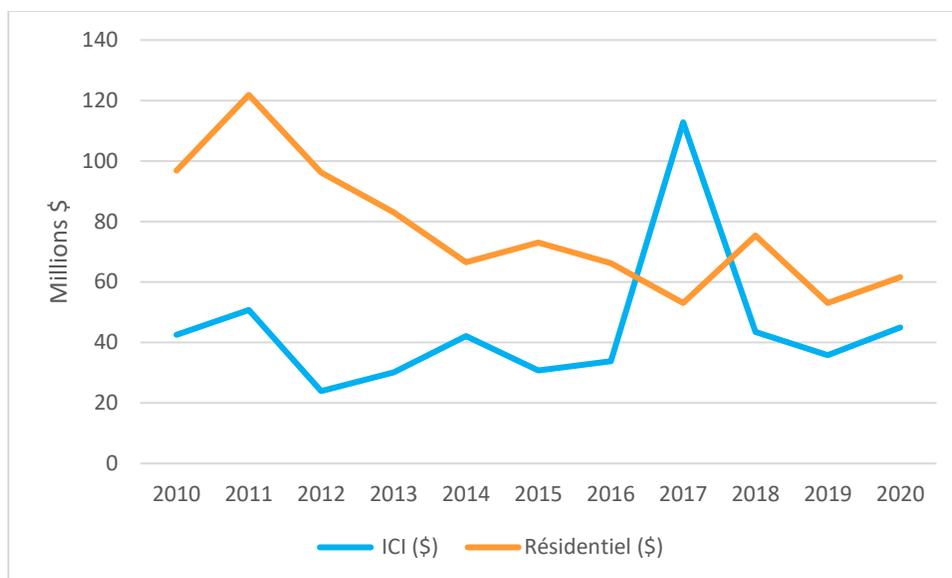


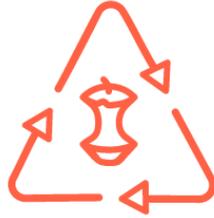
Figure 4: Évolution de la valeur des permis de bâtir par secteur pour la MRC (2010 à 2020)

En complément d'information, le nombre de permis de construction délivrés par année permet aussi d'évaluer l'évolution de la construction résidentielle. Le Tableau 13 montre les logements, par type, achevés en 2020 et 2021 (SCHL, N.D.). On voit une légère augmentation, particulièrement pour les appartements. Cette réalité n'est pas étrangère à la pénurie de logements en cours et se maintiendra probablement pendant quelques années.

Tableau 13: Nombre de logements achevés en 2020 et 2021 dans la région de Rimouski

Type de logement	2020	2021
Individuels	46	47
Jumelés	30	32
En rangée	0	0
Appartements	6	11
Total	82	90

De plus, selon le Conseil sectoriel de la construction du Canada (2021), Construforce, « le marché de la construction au Québec devrait continuer de croître jusqu'en 2024 grâce aux dépenses du secteur privé et aux investissements gouvernementaux ». Considérant ce qui précède ainsi que les perspectives démographiques à la hausse, une attention particulière devrait être portée au traitement des résidus de CRD pour le PGMR à venir.



CHAPITRE 2

GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2 Portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles

2.1 Cadre législatif provincial

Au niveau provincial, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) encadre le processus de planification de la gestion des matières résiduelles dont découle le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR). La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son *Plan d'action 2019-2024* déterminent les stratégies qui doivent être contenues dans le PGMR. À cela s'ajoute la Stratégie de valorisation de matière organique. De plus, plusieurs règlements provinciaux interviennent dans la gestion des matières résiduelles, notamment:

- »» Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;
- »» Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles;
- »» Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- »» Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;
- »» Règlement sur les matières dangereuses.

2.2 Responsabilité de la MRC et des municipalités

2.2.1 Responsabilités et compétences de la MRC

Les MRC sont interpellées à titre de planificateur régional en matière de gestion des matières résiduelles et, en vertu de la LQE, elles sont responsables d'élaborer et d'adopter le PGMR, d'en assurer le suivi et de le réviser tous les sept ans. Le processus de révision devrait être entamé après 5 ans. Bien que le rôle de la MRC à l'égard du PGMR en soit un de planificateur et non de mise en œuvre, la MRC de Rimouski-Neigette soutient les municipalités de son territoire dans la gestion des matières résiduelles en contribuant à la réalisation d'activités à portée régionale.

Par ailleurs, depuis 2002, la MRC a déclaré la compétence pour le traitement des matières recyclables. Dans l'exercice de cette compétence, la MRC octroie un contrat pour le traitement des matières recyclables provenant de son territoire. Elle détermine également les matières recyclables acceptées, ainsi que les conditions et modalités d'acceptation de celles-ci. Ce rôle sera appelé à changer avec la modernisation de la collecte sélective. La MRC déploie également des efforts afin de sensibiliser et d'informer la population pour augmenter la quantité et la qualité des matières récupérées.

2.2.2 Responsabilités et compétences municipales

Les municipalités ont la responsabilité légale et administrative de la mise en œuvre du PGMR. En effet, en vertu de la LQE, les municipalités sont liées au PGMR qui les concerne et doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire et mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan dans les douze mois suivants son adoption. Les municipalités peuvent adopter différents règlements municipaux en lien avec la gestion des matières résiduelles en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs règlementaires prévus par la Loi sur les compétences municipales.

La gestion des matières résiduelles constitue un service important que les municipalités offrent à leurs citoyens, et dans une mesure variable à leurs ICI. Elles sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles du secteur résidentiel. En plus des services de collecte, elles offrent d'autres services tels que: la collecte des encombrants, les point de dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD), les programmes de vidange d'installations septiques, etc. Les municipalités sont également responsables de la gestion des boues de leurs étangs aérés. La Ville de Rimouski est propriétaire et exploitante de trois installations de traitement des matières résiduelles qui offrent des services structurants à l'ensemble des municipalités du territoire soit : le lieu d'enfouissement technique (LET), l'écocentre et le lieu de compostage.

2.2.3 Ententes intermunicipales

Il existe plusieurs ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Pour la plupart, celles-ci portent sur le lieu d'enfouissement technique, le lieu de compostage, et l'écocentre. Une entente concerne également les collectes.

Lieu d'enfouissement technique

La ville de Rimouski est propriétaire et gestionnaire du site d'enfouissement technique desservant l'ensemble des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette. L'utilisation est cadrée par deux principales ententes. La première regroupe les municipalités qui fréquentent le lieu d'enfouissement de la ville de Rimouski depuis son ouverture en 1983. L'autre entente implique les municipalités qui fréquentent le site depuis 2009, soit depuis la fermeture des dépôts en tranchées. Le premier groupe dispose d'un tarif réduit par rapport au deuxième.

Lieu de compostage

Trois ententes concernent l'utilisation du site de compostage, également propriété de la Ville de Rimouski et géré par celle-ci. Toutefois, le tarif est fixé per capita pour l'ensemble des municipalités. L'année 2019 marque le début de l'utilisation du site pour les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts, de Saint-Marcellin et de Saint-Eugène-de-Ladrière.

Écocentre

La ville de Rimouski compte deux ententes concernant l'utilisation de l'écocentre. Le tarif est fixé per capita et diffère selon les municipalités. Les municipalités liées par l'entente de 1983 bénéficient d'un tarif inférieur à celles liées par l'autre entente.

Collecte secteur sud

Les municipalités d'Esprit-Saint, de La Trinité-des-Monts, de Saint-Marcellin ainsi que de Saint-Narcisse-de-Rimouski ont convenu d'une entente portant sur la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants.

Tableau 14: Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en 2019⁶

Parties à l'entente	Objet de l'entente	Organisme offrant le service	Date de dernière révision	Échéance
Municipalité d'Esprit-Saint Municipalité de La Trinité-des-Monts Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski Municipalité de Saint-Marcellin Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière	Entente relative à l'utilisation de l'écocentre et du lieu d'enfouissement technique de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2009	Renouvellement automatique
Ville de Rimouski Municipalité de Saint-Valérien	Entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu de compostage de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2016	Renouvellement automatique
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski Municipalité de Saint-Fabien	Entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu de compostage de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2015	Renouvellement automatique
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard Municipalité de Saint-Valérien Municipalité de Saint-Fabien	Entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu d'enfouissement technique de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2016	Renouvellement automatique
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard Municipalité de Saint-Valérien Municipalité de Saint-Fabien	Entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2016	Renouvellement automatique
Municipalité d'Esprit-Saint Municipalité de La Trinité-des-Monts Municipalité de Saint-Marcellin Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière	Entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu de compostage de Rimouski	Ville de Rimouski	Depuis 2019	Renouvellement automatique
Municipalité de Saint-Anaclet Municipalité de Saint-Valérien	Entente non écrite de participation de ces municipalités lors des journées annuelles de récupération des RDD, organisées par la Ville. Les citoyens de ces municipalités ont accès au service, les municipalités paient un tarif unitaire établi sur la base des dépenses réelles.	Ville de Rimouski	N/A	N/A
Municipalité d'Esprit-Saint Municipalité de La Trinité-des-Monts Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski Municipalité de Saint-Marcellin	Mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants	Groupe Bouffard	Depuis 2019	2023

⁶ Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.2.4 Règlementation municipale

Le tableau 15 regroupe les règlements en vigueur sur le territoire en lien avec la gestion des matières résiduelles. On constate qu'il existe différentes réalités municipales, entre autres en ce qui concerne l'encadrement des différentes collectes. De plus, en s'attardant au contenu des règlements, on constate que certains sont désuets qu'il y aurait lieu de les réviser et de s'assurer de leur applicabilité, notamment depuis l'adhésion de l'ensemble des municipalités à la collecte de la matière organique.

Également, un nombre considérable de règlements ont été ajoutés et modifiés après 2019, notamment grâce aux différentes actions du PGMR 2016-2020 et la mise en place de la collecte de la matière organique. En effet, l'action 34 du PGMR 2016-2020 visait à analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter un règlement limitant l'utilisation des sacs de plastique sur l'ensemble du territoire de la MRC. Cette action a non seulement été réalisées, mais les conclusions de l'analyse ont permis de convaincre l'ensemble des municipalités d'interdire la distribution de certains sacs de plastique sur le territoire. Une autre action du précédent PGMR, soit l'action 8, visait à offrir des incitatifs pour l'achat de couches lavables. Sept des neuf municipalités du territoire ont adopté un règlement permettant la subvention de 50 % des coûts d'achats des couches lavables pour un montant maximal allant de 100 \$ à 150 \$.

Tableau 15: Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles⁷

	Préparation, collecte et disposition			Installations septiques	Herbicyclage	Couches lavables	Sacs de plastique
	Ordures	Matière recyclable	Matière organique				
Esprit-Saint							X
La Trinité-des-Monts	X	X	X			X	X
Saint-Narcisse-de-Rimouski	X	X		X		X	X
Saint-Marcellin	X	X		X		X	X
Saint-Anaclet-de-Lessard	X	X		X	X		X
Rimouski	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Valérien				X		X	X
St-Fabien						X	X
Saint-Eugène-de-Ladrière						X	X

⁷ Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

La MRC, la Ville de Rimouski et les municipalités offrent différents services dans le but de détourner les matières résiduelles de l'enfouissement. Cette section vise à détailler les services offerts afin d'en analyser les forces et faiblesses afin d'évaluer s'ils permettent de répondre aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*.

Les informations sur les programmes municipaux proviennent d'une enquête réalisée par la MRC auprès du personnel des municipalités en 2022. Afin d'estimer les coûts de traitement per capita, les données démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ont été utilisées. Puisqu'aucun service n'est offert pour le TNO du Lac-Huron, la population du TNO (10 habitants) est soustraite des calculs réalisés à l'échelle de la MRC.

Le Tableau 16 présente une synthèse des services offerts par les municipalités en 2019. On constate que la collecte porte-à-porte des ordures, des matières recyclables et des matières compostables est intégrée dans l'ensemble des municipalités de la MRC.

Tableau 16: Synthèse des services de gestion des matières résiduelles offerts par les municipalités de la MRC⁸

Type de matière	Ordures	Matières recyclables	Matières organiques	RDD	Encombrants	Boues municipales	
Type de service	P-A-P	P-A-P	P-A-P	AV	P-A-P	Fosses septiques	Installations municipales
Esprit-Saint	É	R	R	É+V	É	-	N/A
La Trinité-des-Monts	É	R	R	É+V	É	-	N/A
Saint-Narcisse-de-Rimouski	É	R	R	É+V	É	R	R
Saint-Marcellin	É	R	R	É+V	É	R	N/A
Saint-Anaclet-de-Lessard	É	R	R	É+V	É	R	R
Rimouski	É	R	R	É+V	É + V	R	R
Saint-Valérien	É	R	R	É+V	É	R	R
St-Fabien	É	R	R	É+V	É	R	N/A
Saint-Eugène-de-Ladrière	É	R	R	É+V	É	-	N/A

É (élimination), R (recyclage), V (valorisation), P-A-P (porta à porte), AV (apport volontaire), N/A (non applicable)

⁸ Enquête auprès des municipalités

Ces programmes constituent des coûts importants pour les municipalités. En 2019, un total de 5 747 100 \$ a été investi par les municipalités pour l'ensemble des opérations de gestion de matières résiduelles. Près du tiers de cette somme a été investie dans l'élimination de matières résiduelles (31 %).

La gestion des matières résiduelles, en excluant les boues, représente un coût moyen de 82 \$ per capita à l'échelle de la MRC en 2019. La municipalité de Rimouski a le coût per capita le moins élevé (74 \$/capita), alors que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière a le coût per capita le plus élevé (205 \$/capita). Ces différences sont principalement liées aux coûts des collectes et de transport des matières résiduelles. La répartition des coûts liés aux différents services offerts par municipalité est présentée au Tableau 17. Les coûts de collectes et de traitement n'incluent que la collecte porte-à-porte.

Des revenus sont également associés à la gestion des matières résiduelles. En 2019, les municipalités de la MRC ont reçu 689 097\$ dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*. Selon les objectifs du programme, ces sommes devraient contribuer au financement d'activités municipales visant l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des PGMR. Par ailleurs, dans le cadre du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* administré par Recyc-Québec, les municipalités ont reçu 988 977\$ pour compenser les sommes investies dans la collecte et le traitement des matières recyclables.

Tableau 17: Répartition des coûts de GMR⁹ par municipalité et par service en 2019¹⁰

Municipalités	Population	Nombre d'unités d'occupation équivalente	Ordures*	Matières recyclables	Matières organiques	Encombrants	Écocentre	Total (\$/an)	Total (\$/capita)	Total (\$/unité d'occupation)
Esprit-Saint	338	201	23 875	14 462	10 584	3 532	2 413	54 866	162	273
La Trinité-des-Monts	227	190	16 032	8 782	6 410	3 642	1 621	36 487	161	192
Rimouski	49 383	16 784	1 316 433	1 081 888	927 400	69 249	293 829	3 688 800	75	220
Saint-Anaclet	3 085	1 238	181 967	77 802	74 532	1 968	18 356	354 625	115	286
Saint-Eugène-de-Ladrière	385	216	43 519	17 599	12 559	4 074	2 749	80 500	209	373
St-Fabien	1 806	1 176	106 969	51 754	51 336	7 239	10 746	228 043	126	194
Saint-Marcellin	340	396	20 819	14 240	10 393	3 905	2 428	51 784	152	131
Saint-Narcisse-de-Rimouski	990	740	44 056	29 586	22 605	8 098	7 069	111 413	113	151
Saint-Valérien	832	580	41 268	23 930	16 904	2 337	4 950	89 390	107	154
MRC de Rimouski-Neigette	57 386	21 521	1 794 937	1 320 044	1 132 723	104 044	344 160	4 695 908	82	218

⁹ Les données présentées excluent les boues municipales, car certaines données sont indisponibles et ne permettent pas la comparaison

¹⁰ Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.1 Gestion des ordures ménagères

Le Tableau 18 présente les programmes municipaux de collecte des ordures ménagères en 2019. On constate que l'ensemble des municipalités de la MRC offre un service porte-à-porte de collecte des ordures. La fréquence de collecte est généralement bimensuelle de mai à octobre et une fois par mois le reste de l'année, avec deux collectes en décembre. Déjà, comme démontré au Tableau 18, l'effet de l'implantation de la collecte de la matière organique se fait sentir. En effet, en 2013, le nombre de collectes des ordures variait de 29 à 37 par année selon les municipalités, pour une moyenne de 34. Ce nombre a chuté à 22 pour l'année 2019.

Tableau 18: Description de la collecte des ordures¹¹

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte		Contrat de collecte en 2019	
		Fréquence	Nb/an	Entrepreneur	Échéance
Esprit-Saint	P-A-P	Aux deux semaines de mai à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	20	Groupe Bouffard	12-2023
La Trinité-des-Monts	P-A-P	Aux deux semaines de mai à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	20	Groupe Bouffard	12-2023
Rimouski	P-A-P	Aux deux semaines d'avril à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	22	Groupe Bouffard	12-2022
Saint-Anaclet	P-A-P	Une fois par mois de novembre à mars Aux deux semaines ensuite	21	Groupe Bouffard	12-2020*
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	Aux deux semaines de mai à septembre Une fois par mois ensuite	19	Municipalité	S/O
St-Fabien	P-A-P	Aux deux semaines	26	SSAD	12-2021*
Saint-Marcellin	P-A-P	Aux deux semaines de mai à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	20	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P	Aux deux semaines de mai à octobre Deux en décembre Une fois par mois le reste de l'année	20	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Valérien	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2022

* Les nouveaux contrats de ces municipalités sont avec le Groupe Bouffard

¹¹ Enquête auprès des municipalités, 2022.

Depuis la fermeture des dépôts en tranchées en 2009, l'ensemble des municipalités de la MRC amènent leurs ordures au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rimouski. En 2019, les municipalités bénéficiant de l'entente intermunicipale datant de 1983 payaient un montant de 96,95 \$ la tonne (Tableau 19). Ce tarif est ajusté annuellement selon les coûts réels d'opération du LET. Auparavant, ces municipalités disposaient d'un tarif per capita, toutefois, une transition vers le coût à la tonne a été effectuée afin de récompenser les municipalités qui réalisent des efforts de réduction de quantités enfouies. En 2019, les cinq municipalités liées par l'entente intermunicipale de 2009 payaient un tarif de 102,00 \$/tonne. En plus du tarif d'enfouissement au LET, l'ensemble des municipalités doit payer au gouvernement provincial des redevances à l'élimination. En 2019, la redevance d'élimination était de 12,48 \$/tonne et les redevances supplémentaires de 10,59 \$/tonne (MELCC, 2022).

Tableau 19: Tarifs pour l'utilisation du LET en 2019¹²

Clientèle		Municipalités visées	Tarif
Municipalités	Entente de 1983	Rimouski Saint-Anaclet-de-Lessard Saint-Valérien Saint-Fabien	96,95 \$
	Entente de 2009	Saint-Marcellin Saint-Narcisse-de-Rimouski Saint-Eugène-de-Ladrière Esprit-Saint La Trinité-des-Monts	102,00 \$
		ICI	102,00 \$

Institutions, commerces et industries

Dans l'ensemble des municipalités, les collectes résidentielles incluent également des ICI assimilables, c'est-à-dire les petits ICI utilisant des bacs roulants pour disposer leurs ordures ménagères. Sur l'ensemble du territoire rural de la MRC, les ICI sont taxés pour leurs déchets en lien avec la valeur locative de leur immeuble. Les ICI de Rimouski qui utilisent un conteneur transroulier paient un tarif à la tonne selon les quantités qu'ils enfouissent au LET. Depuis 2017, les ICI qui utilisent tout autre type de réceptacle pour leurs déchets (bacs roulants, conteneurs à chargement avant, conteneurs semi-enfouis) paient une compensation (taxe) basée sur le volume des réceptacles qu'ils possèdent et la fréquence de collecte de ceux-ci. La seule exception concerne les immeubles non imposables (centre hospitalier, CHSLD, écoles, etc.) pour lesquels des compensations tenant lieu de taxes sont versées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ces compensations sont fixes, peu importe la quantité de déchets générés par l'établissement.

¹² Ville de Rimouski, 2022.

Tableau 20: Description des coûts pour la gestion des ordures issues de la collecte porte-à-porte¹³

Municipalité	Qté (t)	Qté (kg/habitant)	Coûts avant taxes en 2019					
			Collecte et transport (\$/an)	Traitement (\$/an)	Redevances (\$/an)	Total (\$/an)	Per capita (\$/capita)	Par tonne (\$/t)
Esprit-Saint	84,7	251	13 284	8 637	1 954	23 875	71	282
La Trinité-des-Monts	68,6	302	7 454	6 996	1 582	16 032	71	234
Rimouski	8 280,6	168	322 600	802 800	191 033	1 316 433	27	159
Saint-Anaclet	531,3	172	118 199	51 511	12 257	181 967	59	342
Saint-Eugène-de-Ladrière	99,6	259	31 068	10 154	2 297	43 519	113	437
St-Fabien	681,5	377	25 180	66 068	15 721	106 969	59	157
Saint-Marcellin	96,9	285	8 703	9 881	2 235	20 819	61	215
Saint-Narcisse-de-Rimouski	227,8	230	15 561	23 239	5 256	44 056	45	193
Saint-Valérien	200,7	241	16 163	20 474	4 631	41 268	50	206
Total municipalités	10 271,6	254	558 212	999 760	236 965	1 794 937	31	175

¹³Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.2 Gestion des matières recyclables

Le Tableau 21 présente les programmes municipaux de collecte des matières recyclables en 2019. Toutes les municipalités de la MRC offraient un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables. La fréquence des collectes des matières recyclables est bimensuelle pour l'ensemble des municipalités de la MRC. Ainsi, on compte 26 collectes de matières recyclables au cours de l'année.

La collecte et le transport des matières recyclables sont sous la responsabilité des municipalités et la MRC détient la compétence en matière de traitement des matières recyclables. De 2002 à 2006 puis de 2007 à 2011 et enfin de 2012 à 2016, le contrat de tri et conditionnement des matières recyclables a été octroyé à *Récupération de la Péninsule* (entreprise acquise par *Gaudreau Environnement* en 2012) pour donner suite à des appels d'offres publics. Le plus récent contrat a été octroyé au Groupe Bouffard, l'entreprise ayant acquis les installations de Gaudreau Environnement en 2018. Le Groupe Bouffard a depuis été acheté par le Groupe GFL et sa division Matrec en 2022.

Depuis l'entrée en vigueur du premier PGMR en 2005, les cartons multicouches et les plastiques agricoles se sont ajoutés aux matières traitées au centre de tri. En effet, la récupération des pellicules plastiques de type agricole est intégrée à la collecte des matières recyclables résidentielles. Les agriculteurs sont invités à suivre une procédure qui consiste à récupérer le plastique non contaminé situé au-dessus du ballot de foin puis à déposer les plastiques agricoles dans des sacs conçus spécialement pour ce type de collecte et vendus par le Groupe Bouffard. Ces sacs doivent être identifiés au nom de l'entreprise et déposés dans un bac de récupération. Cette façon de faire est appelée à changer au cours des prochaines années avec l'application du principe de responsabilité élargie des producteurs aux plastiques agricoles.

Dans son plan d'action 2016-2020, la MRC avait inclus l'action 27 qui visait à évaluer la faisabilité d'intégrer le polystyrène non expansé dans le contrat de traitement de la matière recyclable. Le contrat signé avec Gaudreau environnement en 2017 (repris par le Groupe Bouffard en 2018) inclut bel et bien le traitement du plastique numéro 6 par le fournisseur de service. Il est à prévoir que la modernisation de la collecte sélective viendra impacter les activités de traitement des matières recyclables.

En 2019, près de 6923 t de matières recyclables ont été collectées dans la MRC de Rimouski-Neigette à un coût de traitement de 115 \$/tonne métrique. Selon l'entente, le coût devait être de 52.54\$/tonne métrique, toutefois, la crise du recyclage a occasionné une augmentation considérable des coûts. Les coûts totaux des activités de collecte et de traitement des matières recyclables (en excluant les ICI) s'élevaient donc à 1 320 044\$ pour l'année 2019 et variaient selon les municipalités de 21.91\$ per capita à Rimouski à 45.71 \$ per capita à Saint-Eugène-de-Ladrière. Le programme de compensation pour la collecte sélective a permis de rembourser à 99.5% les coûts relatifs à la collecte et au traitement des matières recyclables.

Tableau 21: Description de la collecte sélective¹⁴

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte		Contrat de collecte en 2019	
		Fréquence	Nb/an	Entrepreneur	Échéance
Esprit-Saint	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2023
La Trinité-des-Monts	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2023
Rimouski	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2022
Saint-Anaclet-de-Lessard	P-A-P	Aux deux semaines	27	Groupe Bouffard	12-2020*
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	Aux deux semaines	26	Municipalité	S/O
St-Fabien	P-A-P	Aux deux semaines	26	SSAD	12-2021*
Saint-Marcellin	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Valérien	P-A-P	Aux deux semaines	26	Groupe Bouffard	12-2022

*Le nouveau contrat de ces municipalités est avec le Groupe Bouffard

Tableau 22: Description des coûts pour la gestion des matières recyclables issues de la collecte porte-à-porte¹⁵

Municipalité	Qté (t)	Qté (kg)/Habitant	Coûts avant taxes				
			Collecte et transport (\$/an)	Traitement (\$/an)	Total (\$/an)	Per capita (\$/capita)	Par tonne (\$/t)
Esprit-Saint	27,8	82,2	11 266	3 196	14 462	42,79	520,58
La Trinité-des-Monts	21,2	93,3	6 343	2 439	8 782	38,69	414,43
Rimouski	6177,3	67,2	370 500	711 388	1 081 888	21,91	326,06
Saint-Anaclet	313,7	101,7	41 695	36 107	77 802	25,22	248,04
Saint-Eugène-de-Ladrière	38,2	99,2	13 200	4 399	17 599	45,71	460,95
St-Fabien	144,7	80,1	35 080	16 674	51 754	28,66	357,64
Saint-Marcellin	30,1	88,4	10 780	3 460	14 240	41,88	473,89
Saint-Narcisse-de-Rimouski	95,9	96,9	18 527	11 059	29 586	29,89	308,38
Saint-Valérien	74,0	88,9	15 419	8 511	23 930	28,76	323,60
Total municipalités	6923	88,7	522 811	797 234	1 320 044	33,72	381,51

¹⁴Enquête auprès des municipalités, 2022.

¹⁵Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.3 Gestion des matières organiques

Le 16 septembre 2013, la Ville de Rimouski a débuté l'exploitation de son lieu de compostage conçu pour desservir l'ensemble des municipalités de la MRC. La ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ont simultanément débuté le service de collecte. Les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de Saint-Fabien et de Saint-Valérien se sont jointes aux activités avec la mise en place d'un service de collecte en 2014, 2015 et 2016. La MRC a accompagné en 2017 et 2018 le conseil municipal de La Trinité-des-Monts, de Saint-Eugène-de-Ladrière, de Saint-Marcellin et d'Esprit-Saint afin d'identifier et de prioriser différents scénarios de gestion des matières organiques. La collecte des matières organiques par bac roulant est maintenant implantée dans l'ensemble des municipalités de la MRC. Exception : le cœur villageois de Saint-Valérien est desservi par bac roulant tandis que le reste du territoire rural de la municipalité est desservi par compostage domestique et apport volontaire. Certaines municipalités offrent une distribution locale de compost pour leurs citoyens. Pour les municipalités n'offrant pas ce service, les citoyens peuvent tout de même se déplacer à l'écocentre pour s'en procurer. Ce service est fort apprécié. Dans la Ville de Rimouski, la distribution de compost est offerte deux fois par année (printemps et automne), dans différents districts de la ville.

L'implantation de la collecte à trois voies a été accompagnée d'une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation majeure. En plus d'avoir développé un concept de communication attractif, des journées portes ouvertes, des publicités télévisées, un guide pour le compostage livré à chaque unité de logement, un site internet et des capsules vidéo ont favorisé l'implantation de cette nouvelle habitude dans la vie des citoyens. L'ensemble des citoyens de la MRC a bénéficié de cette campagne de communication. Par ailleurs, la Ville de Rimouski a offert aux municipalités implantant la collecte à 3 voies d'adapter leur gabarit du guide de compostage, afin que tous les citoyens bénéficient du même outil d'information.

La fréquence de collecte en 2019 varie entre 12 et 33 selon la municipalité, avec une moyenne de 25 pour l'ensemble du territoire. Le nombre de collectes par mois varie selon les saisons. À Rimouski, l'ensemble des immeubles sont admissibles à la collecte, toutefois les immeubles de plus de 13 logements doivent faire la demande pour recevoir le service. Ailleurs sur le territoire, les immeubles à logement sont admissibles.

En 2019, 3 919 tonnes de matières organiques provenant de la collecte porte-à-porte résidentielle ont été traitées au lieu de compostage. Le coût de traitement des matières organiques était de 11,58 \$/capita. Les coûts totaux, incluant les coûts de collecte et les coûts de traitement mais excluant les ICI, atteignaient 1 131 808 \$. Les coûts per capita variaient de 18,76 \$ per capita à Rimouski à 32,41 \$ per capita à Saint-Eugène-de-Ladrière.

Collectes de sapins

Depuis 1993, la MRC, en collaboration avec plusieurs partenaires, organise annuellement une collecte d'arbres de Noël par apport volontaire. En 2019, tous les citoyens de la MRC étaient invités à déposer leur arbre de Noël au stationnement du Carrefour Rimouski entre le 28 décembre et le 12 janvier. Les arbres récupérés ont été transportés à l'écocentre pour être broyés et intégrés au compost comme agent structurant. En 2013, la MRC avait récolté 41 tonnes métriques d'arbres : le total collecté a diminué graduellement pour atteindre 13.64 tonnes en 2019. Le coût pour le transport des arbres était de 593.02\$. Les coûts de traitement sont inclus dans les tarifs de l'écocentre. Comme il n'y a aucun registre des participants à cette collecte, il n'est pas possible de déterminer la quantité d'arbres de Noël récupérés par municipalité. La Ville de Rimouski offre aussi une collecte porte à porte des arbres de Noël depuis janvier 2018.

Résidus verts

Des collectes de résidus verts sont offertes chaque année au porte-à-porte. Les résidents peuvent également disposer de leurs résidus verts gratuitement à l'écocentre. En 2019, 271.04 tonnes résidus verts ont été apportées à l'écocentre par des citoyens. Les coûts liés à l'écocentre sont présentés à la section 2.3.5.

Tableau 23: Description de la collecte des matières organiques¹⁶

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte		Contrat de collecte en 2019	
		Fréquence	Nb/an	Entrepreneur	Échéance
Esprit-Saint	P-A-P	Une fois par mois d'octobre à mars Aux deux semaines d'avril à juin et en septembre Aux semaines en juillet et août	24	Groupe Bouffard	12-2023
La Trinité-des-Monts	P-A-P	Une fois par mois d'octobre à mars Aux deux semaines d'avril à juin et en septembre Aux semaines en juillet et août	24	Groupe Bouffard	12-2023
Rimouski	P-A-P	Une fois semaine de mai à septembre Aux deux semaines d'octobre à novembre et en avril Une fois par mois le reste de l'année	33	Groupe Bouffard	12-2022
Saint-Anaclet	P-A-P	Une fois par mois de décembre à mars Deux fois par mois en avril, octobre et novembre Toutes les semaines de mai à septembre	31	Groupe Bouffard	12-2020*
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	Une fois par mois de janvier à avril Deux fois par mois de juin à septembre Une fois par mois d'octobre à décembre	18	Municipalité	S/O
St-Fabien	P-A-P	Une fois par mois de janvier à mars À chaque semaine de juin à septembre inclus Aux deux semaines sinon	32	SSAD	12-2021*
Saint-Marcellin	P-A-P	Une fois par mois d'octobre à mars Aux deux semaines d'avril à juin et en septembre Aux semaines en juillet et août	24	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P	Une fois par mois d'octobre à mars Aux deux semaines d'avril à juin et en septembre Aux semaines en juillet et août	24	Groupe Bouffard	12-2023
Saint-Valérien	P-A-P	Une fois par mois	12	Groupe Bouffard	12-2022

*Le nouveau contrat de ces municipalités est avec le Groupe Bouffard.

¹⁶Enquête auprès des municipalités, 2022.

Tableau 24: Description des coûts pour la gestion des matières organiques issues de la collecte porte-à-porte¹⁷

Municipalité	Qté (t)	Qté (kg)/ Habitant	Coûts avant taxes				
			Collecte et transport (\$/an)	Traitement (\$/an)	Total (\$/an)	Per capita (\$/capita)	Par tonne (\$/t)
Esprit-Saint	17,6	52	6809	3914	10723	31,72	610,99
La Trinité-des-Monts	14,8	65	3758	2629	6386	28,13	430,94
Rimouski	3401,3	69	354700	571855	926555	18,76	272,41
Saint-Anaclet	233,6	76	39005	35724	74729	24,22	319,93
Saint-Eugène-de-Ladrière	19,3	56	8020	4458	12478	32,41	582,28
St-Fabien	114,9	64	30596	20913	51509	28,52	448,38
Saint-Marcellin	19,9	58	6386	3937	10323	30,36	520,06
Saint-Narcisse-de-Rimouski	51,9	52	10967	11464	22431	22,66	432,37
Saint-Valérien	45,7	55	7038	9635	16672	20,04	365,06
Total municipalités	5964,3	61	467278	664530	1131808	26,32	442,49

¹⁷Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.4 Gestion des résidus encombrants

Collecte des encombrants

En 2019, toutes les municipalités de la MRC offraient un service de collecte porte-à-porte de résidus encombrants. Les municipalités offrant le service proposent d'une à trois collectes annuelles au printemps et à l'automne. Les résidus de construction, rénovation et démolition ne sont pas admis dans ces collectes. Chaque année, un rappel est fait aux municipalités rurales concernant la liste de matières acceptées ou non lors de cette collecte. Cette liste est présentée au Tableau 25. Fait intéressant à noter, certaines municipalités fonctionnent avec un système d'inscription pour ces collectes. De plus, certaines matières, tel les appareils frigorifiques, sont désormais soumis à une REP et ne sont donc plus acceptés dans la collecte. Plusieurs éléments sur la liste des rebuts acceptés sont également récupérés à l'écocentre, des efforts doivent donc être fournis pour dévier cette matière de l'enfouissement en incitant les citoyens à favoriser l'écocentre à la collecte des encombrants.

Tableau 25: Liste des matières acceptées dans les collectes d'encombrants en 2019¹⁸

Rebuts acceptés	Meubles d'intérieur ou de jardin Électroménagers : Cuisinière, laveuse, sécheuse, lave-vaisselle Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, déshumidificateur, refroidisseur à eau ou à vin, thermopompe Chauffe-eau (vide) Planche à repasser Bain, douche, toilette, lavabo, évier (métallique, en porcelaine ou en plastique) Portes et fenêtres Piscine hors terre et accessoires (filtre vidé), toile solaire, piscine pour enfants Réservoir d'huile (vide) Vélos Matelas et sommiers Jeux pour enfants (balançoire, glissoire, etc.) et autres jouets de grande taille Barbecue (sans bonbonne de propane) Tondeuse (réservoir d'essence vide) Souffleuse (réservoir d'essence vide) Tapis et couvre-sol souple (prélart) enroulé et attaché Stores Branches d'arbres attachées
Rebuts refusés	Résidus domestiques dangereux (RDD) Rebuts de construction, rénovation et démolition (CRD) Pneus Appareils électroniques et informatiques, téléviseurs et autres écrans Pièces automobiles Feuilles mortes et résidus verts autres que des branches* Rebuts des institutions, commerces et industries *Acceptés dans la collecte des matières compostables (s'il y a lieu) et à l'écocentre

¹⁸Enquête auprès des municipalités, 2022.

La quantité d'encombrants collectés est présentée au Tableau 27. Au niveau de la quantité collectée, les seules données disponibles sont les quantités d'encombrants disposés au LET. Pour la Ville de Rimouski, les encombrants sont triés. La collecte est effectuée par trois camions: un qui ramasse le métal et qui l'achemine à un recycleur, un camion qui ramasse les branches et qui les apporte à l'écocentre, et enfin un dernier camion qui collecte ce qui reste et l'amène à l'enfouissement. Un tri pour le métal est également réalisé à St-Anaclet-de-Lessard.

Le total des coûts déclarés pour la collecte et la disposition des encombrants était de 64 874 \$ pour l'année 2019, ce qui représente un coût moyen par habitant de 7\$ par habitant, tel que présenté au Tableau 27. La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard n'était pas en mesure d'estimer les coûts rattachés à la collecte.

Service de dons de biens réutilisables

Afin de détourner les gros rebuts de l'enfouissement, la Ville de Rimouski offre depuis 2007 un service de dons de biens réutilisables. Les citoyens sont invités à donner une deuxième vie à leurs objets en les annonçant à l'aide du service en ligne. Ce service permet de détourner de l'écocentre et du LET une quantité importante d'encombrants qui n'est cependant pas quantifiable. En raison de son intégration sur le site internet de la Ville de Rimouski, ce service n'implique pas de coûts majeurs, outre les coûts de main-d'œuvre liés à l'approbation des annonces par le webmestre. Par ailleurs, ce service a une portée régionale, voire suprarégionale, puisque l'accès à ce service n'est pas restreint aux citoyens de Rimouski et que les usagers sont parfois de l'extérieur de la MRC.

Entente avec la Friperie de l'Est

Dans le plan d'action du précédent PGMR, l'action 31 visait à assurer une meilleure valorisation des encombrants. Cette action a été réalisée par le biais d'une entente avec la Friperie de l'Est, un organisme local effectuant la valorisation du textile, de certains biens et des encombrants. Par le biais de cette entente de 125 000\$ sur cinq ans, les citoyens de l'ensemble du territoire peuvent bénéficier d'un service de collecte des encombrants à domicile, et ce, gratuitement. Ainsi, cela permet de réduire l'enfouissement des encombrants ayant un fort potentiel de réemploi.

Tableau 26: Description de la collecte des encombrants en 2019¹⁹

Municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte		Contrat de collecte		Disposition/Lieu de traitement
		Nb/an	Période	Entreprise	Échéance	
Esprit-Saint	P-A-P	2	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2023	LET
La Trinité-des-Monts	P-A-P	2	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2023	LET
Rimouski	P-A-P	2	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2022	LET**
Saint-Anaclet-de-Lessard	P-A-P	2	Printemps/Automne	Municipalité	12-2020	LET***
Saint-Eugène-de-Ladrière	P-A-P	2	Mai et octobre	Municipalité	S/O	LET
St-Fabien	P-A-P	2	Printemps/Automne	SSAD	12-2021	LET
Saint-Marcellin	P-A-P	2	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2023	LET
Saint-Narcisse-de-Rimouski	P-A-P *	3*	Printemps/Automne	Groupe Bouffard	12-2023	LET
Saint-Valérien	P-A-P	1	Printemps	Groupe Bouffard	Renouvelé annuellement	LET

* Sur inscription // ** Sauf pour le métal et les branches, qui sont valorisés // *** Sauf pour le métal, qui est valorisé

Tableau 27: Description des coûts pour la gestion des encombrants en 2019²⁰

Municipalité	Qté (t)	Coûts avant taxes					
		Collecte et transport (\$/an)	Élimination (\$/an)	Redevances (\$/an)	Total (\$/an)	Per capita (\$/capita)	Par tonne (\$/t)
Esprit-Saint	13,8	1808	1406	318	3532	10,45	256,31
La Trinité-des-Monts	14,7	1808	1495	338	3642	16,04	248,43
Rimouski	308,5	32225	29907	7117	69249	1,40	224,49
Saint-Anaclet-de-Lessard	16,4	ND	1590	378	1968	ND	ND
Saint-Eugène-de-Ladrière	16,3	2035	1663	376	4074	10,58	249,92
St-Fabien	38,0	2678	3684	877	7239	4,01	190,49
Saint-Marcellin	10,3	2622	1047	237	3905	11,49	380,63
Saint-Narcisse-de-Rimouski	17,0	5975	1731	391	8098	8,18	477,17
Saint-Valérien	9,3	1221	902	215	2337	2,81	251,29
TOTAL	444,2	50373	43424	10247	104044	8	284,84

¹⁹Enquête auprès des municipalités, 2022.

²⁰Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.3.5 Gestion des résidus domestiques dangereux et de l'écocentre

La section 2.3.5 présente une synthèse des programmes municipaux de gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) dans la MRC.

Points de dépôts coordonnés par les municipalités

Les citoyens peuvent disposer de services directement au bureau de leur municipalité. Par le passé, l'ensemble des municipalités coordonnait un ou plusieurs lieux de dépôt permanent pour les résidus domestiques dangereux. Les peintures, les huiles usagées, les métaux et les pneus étaient principalement acceptés. La fermeture des bureaux municipaux lors de la pandémie combinée au renouvellement des élus et des directions générales, semble avoir dérégulé la gestion de ces points de dépôts. Dans l'ensemble, sept des neuf municipalités coordonnent toujours un dépôt, on constate toutefois que les matières acceptées varient considérablement d'une municipalité à l'autre (Tableau 28). Les RDD récupérés sont transportés à l'écocentre par les municipalités, mis à part St-Narcisse-de-Rimouski, qui fait affaire directement avec Laurentides Ressources pour la peinture. La Ville de Rimouski est propriétaire et opère l'écocentre, qui est accessible à l'ensemble des municipalités de la MRC sur la base d'ententes intermunicipales. Certaines municipalités acceptent les métaux ferreux et bénéficient des services de récupération de recycleurs de métaux privés. Il est difficile de déterminer les quantités et les coûts associés à la gestion de ces dépôts permanents, puisque ces derniers ne sont pas distingués par les municipalités. Les coûts comptabilisés ont trait à la participation au programme de la Société Laurentides et représentaient 62.60\$ en 2019 pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour 0.29 tonne de RDD récupéré.

Tableau 28: Points de dépôts RDD coordonnés par les municipalités²¹

Municipalité	Dépôt permanent	Type de RDD récupérés				
		Peintures	Huiles, liquides antigels	Lampes au mercure	Piles et batteries	Appareils électroniques
Esprit-Saint	Garage municipal					
La Trinité-des-Monts	Garage municipal		X		X	X
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Garage municipal					
Saint-Marcellin	Garage municipal		X		X	X
Saint-Anaclet-de-Lessard	Bureau municipal				X	
Rimouski	Écocentre	X	X	X	X	X
Saint-Valérien	Bureau municipal		X		X	
St-Fabien	Garage municipal			X	X	X
Saint-Eugène-de-Ladrière	Garage municipal					

²¹Enquête auprès des municipalités, 2022.

À l'écocentre, plusieurs autres RDD sont acceptés, tels les bases, acides, oxydants, solvants, bonbonnes de propane, pesticides, substances toxiques, essence, vernis, colle. L'ensemble des matières acceptées est présenté sur le site de la ville.

Point de dépôt officiels des matières visées par la Responsabilité élargie des producteurs

Le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises intègre l'approche de la « Responsabilité élargie des producteurs » (REP). Selon Recyc-Québec (2022), il vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation des produits visés aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché. Ce règlement vise les cinq catégories de produits présentées au Tableau 29. Les entreprises doivent soit:

- a) Prévoir un système de récupération et de valorisation de leurs produits sur le territoire québécois
- b) Devenir membre d'un organisme de gestion reconnu (OGR).

En 2019, six organismes de gestion collective et sept programmes individuels assurent la collecte et la valorisation des matières visées par la REP sur le territoire québécois (Recyc-Québec, 2022). L'ensemble des points de dépôt affiliés à un OGR en lien avec les matières assujetties à la REP a été recensé et un dénombrement est présenté au à l'annexe 2. Le Tableau 30 présente un résumé de cette annexe. Concrètement, les points de dépôt sont concentrés à Rimouski. Saint-Narcisse-de-Rimouski offre également un service de dépôts de piles et batteries, huiles et peintures usagées à son garage municipal. Des points de dépôts non affiliés aux organismes de gestion reconnus sont également présents sur le territoire, mais n'ont pas été recensés (mis à part ceux gérés par les municipalités, voir Tableau 28), compte tenu de la complexité du processus, et qu'ils ne bénéficient pas de la vitrine du programme de la REP. Toutefois, il est important de mentionner que des volumes considérables y sont récupérés et ne sont pas comptabilisés dans ce PGMR.

Tableau 29: Matières visées par le programme de REP

Matières résiduelles assujetties par catégorie	Organisme de gestion reconnu (OGR)
Piles et batteries	Appel à recycler
Lampes au mercure	RecycFluo
Produits électroniques	ARPE Québec
Appareils ménagers et de climatisation	Go Recycle
Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants et d'autres contenants assimilables	SOGHU
Peintures et leurs contenants	Éco-peinture

Tableau 30: Emplacement des points de dépôts officiels sous la REP sur le territoire

Municipalité	Point de dépôt officiel reconnu					
	Appel à recycler	RecycFluo	ARPE	Go Recycle	SOGHU	Éco-peinture
Esprit-Saint	X					
La Trinité-des-Monts					X	
Saint-Narcisse-de-Rimouski	X				X	X
Saint-Marcellin						
Saint-Anaclet-de-Lessard	X					
Rimouski	X	X	X	X	X	X
Saint-Valérien	X					
St-Fabien	X					
Saint-Eugène-de-Ladrière						

Journées spéciales de récupération de résidus domestiques dangereux

La Ville de Rimouski organise deux collectes par apport volontaire de RDD. Ces dernières se déroulent en mai et en septembre de chaque année. Bien que toutes les municipalités de la MRC soient invitées à participer à ces deux collectes, seules les municipalités de Saint-Valérien et Saint-Anaclet-de-Lessard se joignent à l'activité depuis plusieurs années. Le service est gratuit pour les citoyens. Le coût facturé aux municipalités participantes est déterminé en fonction des coûts réels de la récupération et du taux de participation de leurs citoyens.



Apport volontaire à l'écocentre

L'ensemble des citoyens et des ICI de la MRC peuvent déposer par apport volontaire leurs RDD à l'écocentre. Les coûts défrayés par les municipalités pour les services de récupération de RDD à l'écocentre sont inclus dans la quote-part de l'écocentre facturée par la Ville de Rimouski aux municipalités. En 2019, 83.83 t de RDD ont été récupérées à l'écocentre. Plus largement, l'ensemble des citoyens et des ICI de la MRC peuvent déposer par apport volontaire leurs encombrants, leurs résidus de CRD, leurs pneus et leurs équipements des technologies de l'information (ordinateurs, télévision, etc.) à l'écocentre. En 2019, les municipalités liées par l'entente de 1983 étaient facturées pour les services de l'écocentre au coût de 5.95 \$/capita et les municipalités liées par l'entente de 2009 étaient facturées au coût de 7.14 \$/capita.

2.3.6 Gestion des boues

Les eaux usées doivent être recueillies soit par un système de traitement isolé, soit par un réseau d'égouts municipal. En vertu de la Loi sur la Qualité de l'environnement, des règlements s'appliquent, afin d'éviter toute contamination de l'environnement en lien avec la production et le stockage de ces boues. Dans le cadre du PGMR, une attention particulière est portée à la destination de ces boues une fois produites.

Boues de fosses septiques

Sur le territoire de la MRC, on dénombrait 6 531 installations septiques en 2019 (Tableau 31). Les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Valérien et la Ville de Rimouski ont implanté par le passé un programme de vidange obligatoire des fosses septiques. Ainsi, en 2019, 76 % des installations septiques de la MRC étaient régies par un programme municipal de vidange obligatoire. En conformité avec la réglementation en vigueur, les installations septiques liées à des résidences permanentes sont vidangées aux deux ans et les installations liées à des résidences saisonnières sont vidangées tous les quatre ans. L'entrepreneur est mandaté par la municipalité qui facture le coût du service de la vidange au propriétaire par le biais d'une taxe municipale. En 2019, l'entreprise Sani-Manic effectuait la vidange des cinq municipalités qui avaient un règlement à cet effet. Les boues collectées par Sani-Manic ont par la suite été traitées puis recyclées en milieu agricole. En 2019, le nombre d'installations sanitaires vidangées par Sani-Manic dans les municipalités dotées de programme de vidage obligatoire était estimé à 1 777 (Tableau 32). Les coûts liés à cette collecte et ce traitement étaient estimés à 67 756\$, pour une moyenne de 193\$/fosse vidangée. Dans les municipalités qui n'ont pas de règlement sur la vidange obligatoire d'installation sanitaire, les propriétaires déterminent le moment de la vidange et l'entreprise qu'ils souhaitent mandater. Cette situation ne permet pas de s'assurer du respect de la fréquence de vidange prescrite par la réglementation provinciale (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées) ni de réaliser un suivi du nombre de fosses vidangées et de la destination des boues ainsi collectées.

Tableau 31: Nombre d'installations sanitaires sur le territoire en 2019²²

	Municipalité	NB d'installations septiques		
		Permanentés	Saisonniers	Totales
Visées par un règlement municipal concernant la vidange obligatoire des eaux usées	Rimouski	2 312	240	2 552
	Saint-Anaclet	503	71	574
	Saint-Marcellin	348	1	349
	Saint-Narcisse-de-Rimouski	229	306	535
	Saint-Valérien	250	115	365
	St-Anaclet-de-Lessard	503	71	574
	Sous-total	4 145	804	4 949
Non visées par un règlement municipal concernant la vidange obligatoire des eaux usées	Esprit-Saint	107	0	107
	La Trinité-des-Monts	82	0	82
	Saint-Eugène-de-Ladrière	84	0	84
	St-Fabien	1 309	0	1 309
	Sous-total	1 582	0	1 582
TOTAL		5 727	804	6 531

²²Enquête auprès des municipalités, 2022.

Tableau 32: Description des coûts pour les installations septiques en 2019²³

Municipalité	Fréquence	Responsable	Entreprise mandatée	Lieu de traitement	Traitement	NB de fosses	Collecte et traitement avant taxes (\$/an)
Esprit-Saint	-	Propriétaire	S/O	-	-	ND	-
La Trinité-des-Monts	-	Propriétaire	S/O	-	-	ND	-
Rimouski	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	1 000	184 860
Saint-Anaclet	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	276	62 046
Saint-Eugène-de-Ladrière	-	Propriétaire	S/O	-	-	ND	-
St-Fabien	-	Propriétaire	S/O	-	-	ND	-
Saint-Marcellin	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	161	29 573
Saint-Narcisse-de-Rimouski	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	196	34 370
Saint-Valérien	2/4 ans	Municipalité	Sani-Manic	Centre de traitement BSL	Recyclage	144	27 930
Total						1 777	67 756

²³Enquête auprès des municipalités, 2022.

Boues municipales

Dans la MRC, on retrouve huit municipalités qui ont une partie de leur territoire desservie par un réseau d'égouts. En 2019, la municipalité d'Esprit-Saint s'est dotée d'un étang aéré. Le Tableau 33 présente la gestion des boues municipales sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. On y compte neuf étangs aérés, un étang à rétention réduite et un système de marais filtrant à roseau. La fréquence de vidange des boues de station d'épuration varie selon le type d'installation et la population desservie et passe d'une fois aux quatre ans à une fois aux vingt ans.

En 2019, trois municipalités ont vidangé leurs étangs aérés, pour un total de cinq étangs vidangés, soit Rimouski (Rimouski, Sainte-Blandine, Secteur des berges), Saint-Valérien et Saint-Fabien. Les boues collectées ont été soit recyclées en milieu agricole ou transportées sur un lit de séchage pour recyclage ultérieur en milieu agricole. Au total, ce sont 7 246 tonnes de matières humides qui ont été vidangées et qui ont été recyclées en milieu agricole ou stockées en vue de leur recyclage pour un coût total de 620 954 \$.

Tableau 33: Installation de traitement des boues municipales²⁴

Municipalité	Type de station	Entrée en fonction	Fréquence de vidange	Dernière vidange effectuée			
				Année	QTÉ de boues (tmh)	Disposition	Total avant taxes (\$/vidange)
Esprit-Saint	Étangs aérés	2018	15 à 20 ans	S/O	N/A	N/A	N/A
La Trinité-des-Monts	Roseaux	2009	Inconnu	S/O	N/A	N/A	N/A
Rimouski	Rimouski-Est	1986	4	2019	5 400	Valorisation agricole	482 000
	Sainte-Blandine	1993	4	2019	222	Valorisation agricole	78 500
	Secteur des berges	2001	4	2019	30	Valorisation agricole	10 000
	Secteur le Bic	1986	4	2017		Valorisation agricole	36 500
Saint-Anaclet	Étangs aérés	1956	1 fois / 3 ans	ND	ND	Valorisation agricole	41 815
Saint-Eugène-de-Ladrière	Étangs aérés	1997	1 fois / 2 ans	2019	1 579	Valorisation agricole	24 000
St-Fabien	Étangs aérés	1995	10 ans	2012	166*	Valorisation agricole	88 715
Saint-Marcellin	Aucune installation municipale						N/A
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Étangs aérés	1994	20 à 25 ans	S/O	N/A	N/A	N/A
Saint-Valérien	Étangs aérés	1993	Aux 5 ans	2019	15.6	Valorisation agricole	26 454

*Tonnes de matières sèches

²⁴ Enquête auprès des municipalités, 2022.

2.4 Programmes d'information, sensibilisation et éducation

2.4.1 Campagnes de sensibilisation

De la sensibilisation a été réalisée sur le territoire au cours des dernières années. Entre autres, avant la pandémie, l'écopatrouille de la MRC (une personne étudiante) a été présente dans les festivités suivantes afin de sensibiliser les gens au tri des matières : Marché public de Rimouski, Rendez-vous festifs du Bic, Festival de la petite campagne de Saint-Eugène-Ladrière, Expo agricole de Rimouski, Feste médiévale de Saint-Marcellin. Cette même écopatrouille a également effectué une tournée de vérification des bacs de recyclage et de compostage des municipalités rurales. Divers évènements réalisés avec des organismes partenaires ont été réalisés, comme l'offre d'une conférence sur le gaspillage alimentaire lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets, en partenariat avec Les Fruits Partagés. La ville de Rimouski, par le biais de sa division Environnement, a également réalisé plusieurs campagnes de sensibilisation, tel une campagne de publicité pour le compostage à la télé, journal, radio, et sur les médias sociaux. L'ajout des immeubles de 7 à 12 logements à la collecte de la matière organique dans la ville a également été accompagné de visites porte à porte pour distribuer des dépliants aux résidents de ces immeubles sur le « comment faire », et pour répondre à leurs questions. Suite à la mise en vigueur du programme de subvention pour les couches lavables en septembre 2017, un dépliant a été distribué à divers endroits tel que magasins qui vendent des couches lavables, au CLSC, ou à l'hôpital. Des présentations sont faites sur une base régulière à la demande de certains organismes/établissements, pour parler du compostage, recyclage, etc.

2.4.2 Info-Bac

Depuis 2002, la MRC de Rimouski-Neigette a mis en place la ligne Info-Bac (418-725-2222). Les citoyens peuvent appeler à la ligne Info-Bac pour toutes questions en lien avec les matières acceptées dans les trois bacs (ordures, récupération, matières organiques). Parallèlement, le site Web Infobac.ca présente également un outil d'aide au tri et les calendriers de collecte des municipalités. Ce site a reçu 1 750 visiteurs en 2019. La MRC de Rimouski-Neigette est responsable de répondre aux questions en lien avec les matières recyclées, pour les questions concernant les matières organiques et les ordures, les appels sont redirigés automatiquement vers la Ville de Rimouski. En 2019, les coûts associés à la ligne téléphonique étaient de 1 100\$, pour une moyenne de 2 appels par semaine. La ville de Rimouski dispose d'un service similaire, soit l'outil ReCollect qui en plus de fournir des informations concernant l'horaire des collectes, envoie des rappels concernant la collecte porte-à-porte aux citoyens sous forme de courriel, message texte ou d'appel.

2.4.3 Information dans les journaux locaux

L'ensemble des municipalités du territoire est doté de journaux locaux. Depuis la mise en place de la première génération du PGMR, certaines municipalités ont pris l'initiative de publier de brefs articles concernant les différents services offerts en gestion des matières résiduelles (écocentre, collecte d'encombrants, collecte d'arbres de Noël, collecte de résidus domestiques dangereux, etc.). Toutefois, cette pratique n'est pas généralisée à l'ensemble des municipalités. Depuis septembre 2014, la proposition de chroniques de sensibilisation à diffuser dans les journaux municipaux par la MRC a reçu un accueil favorable des municipalités et assure une plus grande diffusion de l'information afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des matières résiduelles.

2.5 Organismes et infrastructures de gestion des matières résiduelles

Cette section présente un inventaire des organismes qui offrent des services de réemploi, de recyclage et d'information, sensibilisation et éducation. De plus, il contient une description des principales infrastructures de traitement des matières résiduelles situées sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. Il vise à donner une vue d'ensemble des intervenants et infrastructures disponibles, afin de déterminer si les infrastructures existantes permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette révision.

2.5.1 Organismes de transport, réemploi, recyclage et sensibilisation

Pour dresser l'inventaire des organismes liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC en 2019, les données du PGMR 2016-2020 ont été mises à jour. Au besoin, les données ont été validées par téléphone avec les responsables des organismes. Le Tableau 34 présente une synthèse des entreprises et organismes qui récupèrent, traitent ou effectuent des activités de sensibilisation en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC en 2019. La liste détaillée est présentée en Annexe 3.

Il existe quelques organismes de réemploi sur le territoire, mais on ne retrouve pas d'expertise pour tout ce qui est réemploi de matériaux de construction, mise à part l'écocentre. De plus, les textiles et articles de maison qui ne sont pas en bon état prennent la route de l'enfouissement puisqu'il n'y a pas l'expertise dans la MRC pour valoriser les textiles, jouets ou meubles usagés et en mauvais état.

Enfin, des initiatives de valorisation de matériel usagé transigent via internet et les médias sociaux. Par exemple, on retrouve des groupes Facebook de vente de jouets, meubles ou de vêtements usagés ou encore des sites de vente tels que Marketplace ou Kijiji qui permettent de donner une seconde vie à plusieurs articles de maison, appareils électroniques et encombrants, tout comme le service Dons de bien réutilisables de la Ville de Rimouski.

Tableau 34: Organismes de traitement des matières situés sur le territoire de la MRC

Services offerts et type de matières traitées	TOTAL
TRANSPORT	
Collecte et transport de matières résiduelles	1
RÉEMPLOI	
Collecte et réemploi de textiles et petits articles de maison	6
Collecte et réemploi de denrées alimentaires	3
Collecte et réemploi d'encombrants	4
RECYCLAGE	
Traitement des matières recyclables	0
Traitement des matières organiques putrescibles	1
Traitement des résidus de construction	1
Collecte et traitement de RDD	1
Collecte et récupération des métaux	1
Traitement et recyclage des boues municipales	1
INFORMATION-SENSIBILISATION	
Organismes environnementaux	2
Services d'éco-conseil	2

2.5.2 Infrastructures de traitement des matières résiduelles

La MRC de Rimouski-Neigette est dotée d'infrastructures de traitement de matières résiduelles qui permettent d'offrir des services adaptés aux différents types de matières. La grande majorité des infrastructures de traitement des matières résiduelles est concentrée à Rimouski. Trois infrastructures majeures, soit le lieu d'enfouissement technique (LET), l'écocentre et le lieu de compostage, sont centralisées en un seul endroit, soit au 835 chemin Victor-Gauvin à Rimouski, à proximité de l'autoroute 20.

Le Tableau 35 présente les principales infrastructures de traitement, leurs capacités maximales et les quantités traitées en 2019. Selon les données recueillies, les infrastructures présentes en 2019 répondent aux besoins de traitement de la MRC de Rimouski-Neigette. En 2019, les installations privées du Groupe Bouffard, soit le centre de tri et le centre de valorisation des matières, recevaient des matières résiduelles qui provenaient de l'extérieur de la MRC.

Tableau 35: Infrastructures de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette

Infrastructures	Localisation	Matières traitées	Mode de traitement	Propriétaire
Écocentre	835 Chem. Victor Gauvin, Rimouski (QC) G0L 1B0	Résidus de CRD, RDD, encombrants, résidus verts, pneus	Réemploi, recyclage, revalorisation	Ville de Rimouski
Lieu de compostage	835 Chem. Victor Gauvin, Rimouski (QC) G0L 1B0	Matières organiques	Recyclage	Ville de Rimouski
Centre de tri ²⁵	1086, Industrielle C.P.3 Mont-Joli (QC) G5H 3K8	Matières recyclables	Tri, conditionnement, mise en ballots	Groupe Bouffard
Centre de valorisation des matières ²⁶	75 Savard Matane (QC) G4W 0H9	Résidus de CRD	Tri, conditionnement, mise en ballots	Groupe Bouffard
Centre de traitement BSL	375 de la Gare, St-Anaclet-de-Lessard (QC) G0K 1H0	Boues de fosses septiques	Recyclage sur terres agricoles	Centre de traitement BSL
Lieu d'enfouissement technique	835 Chem. Victor Gauvin, Rimouski (QC) G0L 1B0	Résidus ultimes	Enfouissement	Ville de Rimouski

²⁵ Un centre de transbordement est situé au 350, avenue de l'industrie, Rimouski.

²⁶ Un centre de transbordement est situé au, 20 Goulet Rimouski (QC) G5L 2R7

Tableau 36: Performance des infrastructures de traitement en 2019²⁷

Infrastructures	Capacité maximale	Qté reçue (t)	Capacité résiduelle (t/an)	Taux de rejet (%)	Durée de vie de l'installation	Tarif
Écocentre	S/O	7387	S/O	22	S/O	60\$/tonne 5.95\$ per capita 7.14\$ per capita
Lieu de compostage	8 500 t/an	6346	2154	0,65	S/O	11,58 per capita
Centre de tri des matières recyclables	24 000 t/an	22 950	1 050	15.81	-	115 \$/tonne
Centre de valorisation des matières	30 000 t/an	12 500	17 500	29 // 16	-	120 \$/tonne
Centre de traitement BSL	2 500 fosses par an	-	-	-	-	193\$ par vidange*
Lieu d'enfouissement technique	3 713 750 m3	33195,9	N/A	N/A	Fin de vie prévue en 2095	Coûts facturés : 96.95 \$ /t 102.00 \$ /t

* Ce montant correspond au coût calculé pour la vidange et le traitement en 2019.

²⁷ Enquête auprès des propriétaires des infrastructures

Lieu d'enfouissement technique

La Ville de Rimouski est propriétaire d'un lieu d'enfouissement technique (LET) autorisé par le MELCC. Depuis la fermeture des dépôts en tranchées en 2009, le LET de la Ville de Rimouski est le seul lieu autorisé à accueillir des déchets sur le territoire de la MRC. Exceptionnellement, la Ville de Rimouski a déjà par le passé conclu des ententes avec des municipalités hors MRC pour accepter des matières provenant de l'extérieur de la MRC. Ce lieu est composé de cellules d'enfouissement étanches et de systèmes conformes à la réglementation pour la collecte et le traitement du lixiviat, ainsi que le captage et la destruction des biogaz. Le LET est exploité par la construction progressive de 27 cellules d'enfouissement technique (CET) contigües pour une surface et un volume d'enfouissement de 22 ha et de 3 713 750 m³²⁸. Deux certificats d'autorisation ont émis par le MELCC à ce jour, soit l'un en 2004 et un autre en 2017, lesquels permettent globalement d'opérer un total de 14 cellules pour une capacité d'enfouissement de 1 240 000 m³.



L'ensemble des municipalités de la MRC et la majorité des ICI du territoire acheminent leurs ordures au LET de la Ville de Rimouski. En 2019, 33 040 tonnes de déchets ont été reçues pour élimination au LET. Depuis sa construction en 2005 allant jusqu'au 16 novembre 2021, un total de 737 644 m³ de matières ont été enfouies au LET, ce qui correspond à 20 % de sa capacité totale. Selon la plus récente révision des coûts de gestion postfermeture du LET réalisée en 2021, le LET de Rimouski atteindra sa capacité maximale au cours de l'année 2095, soit 33 ans plus tard que la projection établie au moment de sa construction. Cette projection est entérinée par le MELCC qui a approuvé sur cette base, le montant de la

²⁸ Ville de Rimouski, 2003.

contribution financière unitaire (\$/m³) que doit verser la Ville de Rimouski, à titre d'exploitant du LET, dans la fiducie postfermeture de cette installation.

Centre de tri et de récupération des matières recyclables

Le centre de tri traite les matières recyclables acheminées par les collectes municipales et par les services de collecte privé offerts aux ICI. Son rôle consiste à trier les matières recyclables et à trouver des marchés pour vendre les matières et assurer leur valorisation. La MRC de Rimouski-Neigette, qui détient la compétence en matière de traitement des



matières recyclables, a octroyé un contrat au Groupe Bouffard (acquis par le Groupe GFL en 2022) pour le tri et le traitement des matières recyclables résidentielles pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 octobre 2021. Ainsi, l'ensemble de matières recyclables issues de la collecte municipale est traité au centre de tri du Groupe Bouffard, situé à Mont-Joli. Un centre de transbordement est situé à Rimouski. Les grandes catégories de matières acceptées sont : papier, carton, plastique, métal et verre. Depuis 2012, les plastiques agricoles sont également acceptés, mais

leur valorisation demeure un enjeu comme ailleurs au Québec. L'ensemble des matières acceptées au centre de tri est présenté à l'annexe 4. Le nouveau contrat, entrant en vigueur le 1^{er} novembre 2021 pour une durée de trois ans et deux mois a été octroyé par appel d'offres au Groupe Bouffard. Grâce aux efforts réalisés dans l'exécution du plan d'action du PGMR 2016-2020, le plastique #6 est désormais accepté dans le bac bleu sur le territoire de Rimouski-Neigette.

En 2019, le centre de tri du Groupe Bouffard accueillait des matières recyclables des clientèles résidentielles et ICI de la MRC de Rimouski-Neigette et d'ailleurs. Sur les 22 950 tonnes traitées en 2019, 30 % provenaient de la MRC de Rimouski-Neigette. Le centre de tri était alors près de sa capacité maximale avec un peu plus de 1050 tonnes de capacité résiduelle (Tableau 36). Pour la MRC de Rimouski-Neigette, on comptait 4063 tonnes issues de la collecte sélective et 2 859 tonnes provenant des ICI pour un total de 6 922. En 2019, le taux de rejet du centre de tri était évalué à 15.81 % des matières totales reçues. En 2019, le coût de traitement d'une tonne de matière recyclable était de 115.15 \$/tonne. Une hausse considérable des coûts a été observée suite à la crise du plastique. Ce montant était toutefois compensé à 99.5%.

Lieu de compostage

Depuis septembre 2013, la Ville de Rimouski est propriétaire et exploitante d'un lieu de compostage et elle en a délégué l'opération à l'entreprise Exploitation Jaffa qui détient le contrat pour la période de septembre 2018 à septembre 2023. Il s'agit d'une installation semi-fermée qui permet le compostage en andains retournés sur aire ouverte et sous

toiture. D'une capacité maximum de 8 500 t/an, ce site a été conçu pour desservir l'ensemble des municipalités et des ICI de la MRC de Rimouski-Neigette. Les matières organiques sont triées à la source par les citoyens et ICI et proviennent donc d'une collecte



à trois voies. Le compost produit est redistribué gratuitement aux citoyens lors de journées spéciales. L'implantation de la collecte des matières organiques a débuté en septembre 2013 à Rimouski et à Saint-Anaclet-de-Lessard. Les municipalités de St-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Fabien et Saint-Valérien se sont ajoutées respectivement en 2014, 2015 et 2016. En 2019, les quatre

municipalités restantes ont adhéré à la collecte du bac brun, notamment pour donner suite aux consultations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020. En 2019, 6 346 tonnes ont été traitées avec un taux de rejet de 0,65 % (Tableau 36). En 2019, les municipalités qui participent à la collecte des matières organiques étaient facturées au coût de 11,58 \$ per capita pour le traitement.

Écocentre

Depuis octobre 2007, l'ensemble des citoyens et des ICI du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette a accès à l'écocentre de la Ville de Rimouski. Ce centre de récupération permet le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières dont les citoyens et les ICI veulent se départir. Ce service permet de limiter les quantités de matières acheminées au lieu d'enfouissement technique. L'écocentre est ouvert à l'année. Nouveauté depuis le



dernier PGMR, l'écocentre récupère désormais les sièges d'autos pour enfants et les matelas. Le service est gratuit pour les citoyens et payant pour les ICI (60 \$/tonne en 2019). Pour les ICI, ce coût était avantageux par rapport à l'enfouissement. Les municipalités paient une quote-part pour ce service.

En 2019, les municipalités liées par l'entente de 1983 étaient facturées au coût de 5,95 \$/capita alors que les municipalités liées par l'entente de 2009 étaient facturées au coût de 7,14 \$/capita. Il est difficile pour les gestionnaires de l'écocentre d'évaluer la capacité maximale de ce dernier. Toutefois, mentionnons que la capacité traitée en 2019 était de 5

762 t. Les lieux de valorisation des principales matières récupérées sont présentés au Tableau 37.

Tableau 37: Lieux de valorisation des matières récupérées à l'écocentre de Rimouski en 2019²⁹

Lieux de valorisation des matières récupérées à l'écocentre de Rimouski en 2019	
Matières récupérées	Lieux de valorisation (entreprises)
Résidus domestiques dangereux	Laurentides re/sources et SOGHU
Informatique	ARPE-QC
Bois CRD	Centre de tri Bouffard
Branches et résidus de jardinage	Centre de tri Bouffard Lieu de compostage
Pneus	Recyc-Qc
Métaux ferreux	Métal du Golfe et pièces d'autos Yannick Huet
Métaux non-ferreux	Métal du Golfe et pièces d'autos Yannick Huet
Propane	Rapidgaz
Portes et fenêtres	Disponibles gratuitement pour les citoyens
Plastique et carton	Recyclage Groupe Bouffard
Meubles	En bon état : Entente avec la friperie de l'Est
Palettes de bois	Dans le bois de CRD : Centre de tri Bouffard
Matelas	MatCanada (jusqu'à 2019, maintenant desservi par Conteneurs KRT)
Sièges d'auto	CRÉER (Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional)

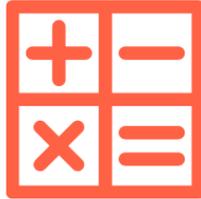
Centre de valorisation des matières

Les citoyens et ICI peuvent déposer leurs résidus CRD au centre de transbordement de Bouffard Sanitaire situé au 20 rue Goulet à Rimouski. À cet endroit, un pré-tri des matériaux est effectué avant qu'ils ne soient dirigés vers le centre de tri de Matane. Le taux de rejet du centre de tri est évalué à 29 %.

Centre de traitement des boues

Sani-Manic, une entreprise privée, donne en sous-traitance le traitement des boues de fosses septiques à « Centre de traitement BSL » à Saint-Anaclet-de-Lessard, qui utilise un système de marais filtrant pour traiter les boues de fosses septiques. La capacité annuelle du centre est estimée à 2 500 fosses (Tableau 36). Considérant que les boues des fosses septiques sont vidangées à une fréquence de deux à quatre ans selon qu'il s'agit d'installation desservant des résidences permanentes ou saisonnières, la capacité de traitement est suffisante pour répondre aux besoins de la MRC. Les boues sont par la suite recyclées sur des terres agricoles en partenariat avec la firme d'expert-conseil en environnement Écosphère.

²⁹ Ville de Rimouski, 2022.



CHAPITRE 3

INVENTAIRE

3 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

Le chapitre 3 présente l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire durant l'année de référence, soit 2019. Cet inventaire a été réalisé à l'aide de données réelles et avec l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec et développé par Chamard et Associés. L'outil d'inventaire a servi à fournir des estimations lorsque les données n'étaient pas disponibles. À des fins de comparaison, les estimations de l'outil sont présentées même lorsque les données réelles sont employées. Une analyse des résultats par type de générateur, soit résidentiel, ICI et CRD, est présentée. Pour chaque type de matière, des notes méthodologiques sont intégrées.

3.1 Secteur résidentiel

3.1.1 Matières recyclables

Résultats et analyse

Le Tableau 38 présente les matières recyclables récupérées, éliminées et gérées sur le territoire de la MRC. Dans l'ensemble, il est possible de constater que le taux de valorisation global est de 72 %, ce qui s'approche considérablement de l'objectif du Plan d'Action 2019-2024 issu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui est de recycler 75 % des matières issues de la collecte sélective.

Tableau 38: Inventaire des matières recyclables par catégorie - Résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	2474	534	3 008	82
Métal	154	154	308	50
Plastique	388	555	943	41
Verre	649	185	834	78
Total	3 665	1 428	5 093	72

L'outil d'inventaire de Recyc-Québec estime pour sa part qu'un total de 6 316 t serait généré sur le territoire, avec 4 072 t de récupérées, pour un taux de valorisation de 64 %. Toutefois, la démonstration faite à la section suivante démontre que les données du Tableau 38 sont davantage représentatives.

Particularités méthodologiques

L'outil de Recyc-Québec a proposé une ventilation permettant de retirer les ICI assimilables du tonnage. Ainsi, le tonnage initial de 4 063 t s'est vu réduit à 3 665 t sans les ICI assimilables. En ce qui concerne les proportions par type de matière, l'outil de Recyc-Québec a été employé puisque la statistique fournie par le Groupe Bouffard ne fait pas la distinction entre les matières issues du secteur ICI du secteur résidentiel. Pour calculer les quantités éliminées, la caractérisation réalisée au site d'enfouissement technique de Rimouski a été utilisée. Cette caractérisation a été réalisée par le Groupe Stratzer et s'appuie sur une méthodologie permettant de chiffrer les types de matières par municipalité et donc, dans l'ensemble, de brosser un portrait adéquat de ce qui se retrouve au site

d'enfouissement. La caractérisation réalisée conclut que les pourcentages suivants représentent la proportion de chacune des matières au site d'enfouissement :

Tableau 39: Matières recyclables envoyées au LET: comparaison entre la caractérisation régionale et l'outil

Type de matière	MRC Rimouski-Neigette	Moyenne provinciale
Papier et carton	5.2 %	8.1 %
Métal	1.5 %	2.2 %
Plastique	5.4 %	9.2 %
Verre	1.8 %	2.1 %
Sous-total Matières recyclables	13.9 %	21.6 %

Le Tableau 39 démontre que la MRC enfouit considérablement moins de matière recyclable que la moyenne provinciale. Ainsi, tel quel démontré à la section Résultats, l'écart avec les valeurs suggérées de l'inventaire est supérieur à 25 %, toutefois, puisque les sources des données sont fiables, les valeurs réelles ont été conservées et l'écart a été jugée acceptable. Les quantités générées correspondent à la somme des quantités récupérées et éliminées.

3.1.2 Matières organiques

Résultats et analyse

Les données pour la matière organique proviennent du rapport annuel du lieu de compostage rédigé par le gestionnaire du site, soit la Ville de Rimouski. Le rapport sépare le secteur résidentiel du secteur ICI. Toutefois, les municipalités rurales ne distinguent pas les ICI assimilables du secteur résidentiel et n'ont donc aucun tonnage de déclarer pour le secteur ICI. L'outil de Recyc-Québec ne permet pas d'estimer une proportion attribuable aux ICI assimilables. Par conséquent, le tonnage attribuable au résidentiel, présenté au Tableau 40 est surestimé.

Tableau 40: Inventaire des matières organiques par catégorie - Résidentiel

Catégories	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération (%)
Résidus verts	4 127	1 304	5 432	76
Résidus alimentaires	748	476	1 224	61
Autres résidus organiques	606	389	995	61
Total	5 481	2 169	7 651	72

Le taux de récupération est évalué à 72 %, ce qui dépasse l'objectif de 60 % fixé dans le Plan d'action 2019-2024. Cet objectif est également atteint par type de matière organique. Étant donné que le recyclage de la matière organique a débuté à Rimouski en 2013, avant de s'étendre à l'ensemble du territoire en 2019, il n'est pas surprenant de constater que le taux de récupération des matières organiques est déjà dans les cibles. De plus, l'outil de Recyc-Québec estime à 7 417 le tonnage généré sur le territoire, ce qui s'approche de la donnée réelle.

Particularités méthodologiques

Le tonnage des résidus verts municipaux a été attribué au secteur résidentiel, tout comme les quantités récupérées à l'écocentre. La ventilation proposée par l'outil a été appliquée au tonnage total puisque la Ville de Rimouski n'était pas en mesure de fournir des pourcentages par type de matière (résidus verts, résidus alimentaires, branches et sapins de Noël, autres). Également, l'outil de Recyc-Québec demande de calculer la quantité de matière organique générée sur le territoire qui correspond à l'addition entre la matière récupérée et la matière éliminée. Il a donc été choisi de calculer la quantité de matière organique éliminée au site d'enfouissement. Pour ce faire, les pourcentages identifiés lors de la caractérisation réalisée par le Groupe Stratzer ont été employés. Ceux-ci sont présentés au tableau suivant :

Tableau 41: Matières organiques envoyées au LET - Comparaison entre la caractérisation régionale et l'outil

Type de matière	MRC Rimouski-Neigette	Moyenne provinciale
Matière organique	29.1 %	46.0 %

Ainsi, le pourcentage de 29.1 % a été appliqué au tonnage total enfoui de 10 272, pour un total de 2 989,15 tonnes de matière organique enfouie. Les proportions par type de matière proposées par l'outil ont été appliquées afin de ventiler le tonnage. Ce tonnage a été additionné au tonnage récupéré pour arriver à un tonnage généré sur le territoire. Le Tableau 41 démontre que la MRC enfouie considérablement moins matière organique que la moyenne provinciale. Ainsi, l'écart avec les valeurs suggérées de l'inventaire est supérieur à 25 %, toutefois, puisque les sources des données sont fiables, les valeurs réelles ont été conservées et l'écart a été jugé acceptable.

3.1.3 Boues municipales

Boues d'étangs aérés

Trois municipalités ont effectué une vidange de leurs étangs aérés en 2019. La ville de Rimouski a effectué la vidange des étangs de Rimouski-Est, de Sainte-Blandine et du Bic – Secteur des Berges. Les municipalités de Saint-Valérien et de Saint-Eugène-de-Ladrière ont également complété une vidange. Les données relatives aux tonnes de matières humides récupérées, au taux de siccité des boues et au taux de recyclage ont été fournies par les municipalités. Les taux de siccité des boues des municipalités rurales s'éloignent de ceux suggérés par Recyc-Québec, mais sont ceux fournis aux municipalités par leur fournisseur de service et sont donc jugés adéquats. L'ensemble des boues ont été recyclées ou sont en voie de l'être.

Tableau 42: Inventaire des boues municipales vidangées en 2019

Municipalité	Quantité de boues vidangées	Taux de siccité des boues	% recyclé
Rimouski (Rimouski-Est)	5 400	25	100
Rimouski (Sainte-Blandine)	222	27	100
Rimouski (Bic-Berges)	30	27	100
Saint-Valérien	15.6	6.3	100
Saint-Eugène-de-Ladrière	1 579	2.5	100
Total	7 246.6	-	100

Boues d'installations septiques

Cinq municipalités sont munies d'un règlement concernant la vidange des installations septiques. Il a été possible d'obtenir la quantité de fosses vidangées en 2019 auprès de leur fournisseur de service, Sani-Manic (**Erreur ! Référence non valide pour un signet.**). Cette entreprise effectue également la plupart des vidanges dans les municipalités sans programme (c'est à dire où le service n'est pas pris en charge par la municipalité en vertu d'un règlement municipal). L'entreprise affirme recycler 100% des boues qu'elle collecte. Il a été possible d'estimer la quantité de fosses vidangées dans les municipalités sans programme. Les résultats sont présentés au Tableau 44 et la méthodologie ayant permis d'estimer ces valeurs est présentée à la section portant sur les Particularités méthodologiques.

Tableau 43: Nombre de fosses vidangées pour les municipalités munies d'un programme

Municipalité	Nb de fosses (avec entente)	% recyclé
Rimouski	1 027	100
Saint-Anaclet-de-Lessard	286	100
Saint-Marcellin	160	100
Saint-Narcisse-de-Rimouski	200	100
Saint-Valérien	147	100
Total	1 820	100

Tableau 44: Nombre de fosses vidangées estimé pour les municipalités sans programme

Municipalité	Nb de fosses sur le territoire	Nb de fosses vidangées estimées	Hypothèse de % recyclé
Esprit-Saint	107	54	100
La Trinité-des-Monts	82	41	100
Saint-Eugène-de-Ladrière	84	42	100
St-Fabien	1 309	655	100
Total	1 582	791	100

Résultats et analyse

Dans l'ensemble, les données réelles sur la vidange des étangs et des fosses septiques, de même que les estimations, ont été intégrées à l'outil afin d'arriver à un tonnage total.

Toutefois, les estimations de Recyc-Québec ont été préférées compte tenu de l'écart entre les valeurs. En effet, il faut noter que la vidange pour la ville de Rimouski est effectuée en moyenne aux quatre ans et que l'année 2019 correspond à l'année de vidange de trois des quatre étangs, dont celui qui dessert presque l'entièreté de la ville. Ainsi, ces données ne sont pas annualisées et sont donc jugées moins pertinentes que les estimations de l'outil. Il est important de noter que l'outil, dans ses données suggérées, ne fait pas la distinction entre les boues d'étangs aérés et les boues de fosses septiques.

Tableau 45: Données réelles et estimées mathématiquement concernant les boues

	Récupéré (t mh)	Éliminé (t mh)	Généré (t mh)
Total Boues étangs aérés	7 292	0	7 292
Total Boues de fosses septiques	764	0	764
Total Boues	8 056	0	8 056

Tableau 46: Données suggérées par l'outil concernant les boues

	Récupéré (t mh)	Éliminé (t mh)	Généré (t mh)
TOTAL boues vidangées (étangs et fosses septiques)	1 972	2 766	4 738

Particularités méthodologiques

À des fins de comparaison, une méthodologie a été développée afin d'estimer la quantité pour les municipalités pour lesquelles la vidange n'est pas encadrée. Selon Chamard et Associés (2014), le volume moyen d'une vidange est de 3,4 m³. Considérant que les installations permanentes doivent être vidangées aux 2 ans et que les installations saisonnières doivent être vidangées aux 4 ans, l'hypothèse selon laquelle le taux de génération par fosse est de 1,7 m³/an est employée pour une utilisation permanente et de 0,85 m³/an pour une utilisation saisonnière. Fait important à noter, les municipalités sans programme de vidange estiment que 100 % des installations sont permanentes, alors qu'il est connu que les municipalités comme St-Fabien comportent des habitations saisonnières. Ainsi, il est difficile d'affirmer avec certitude que les estimations de ces municipalités concernant les boues d'installation septiques sont fiables. La combinaison des données présentées par Chamard permet de formuler les équations suivantes :

$$Qté \text{ de boues vidangées estimées} = Nb \text{ total de fosses sur le territoire} * 1.7$$

$$Nb \text{ de vidanges} = \frac{Qté \text{ de boues vidangées}}{3.4 \text{ m}^3 \text{ par vidange}}$$

L'application de ces équations permet de calculer un équivalent de 791 fosses vidangées, tel que présenté au Tableau 44. Les 791 fosses estimées, combinées au 1582 fournies par Sani-Manic permettent d'inscrire un total de 2568 fosses vidangées en 2019 sur le territoire de la MRC. Le nombre de fosses vidangées estimé, soit 2568, a également été intégré à l'outil de Recyc-Québec et traduit par celui-ci en tonnes de matières humides. En ce qui

concerne les fosses septiques, il est assumé que 100 % des boues vidangées sont recyclées. Toutefois, étant donné que la vidange n'est pas encadrée dans certaines municipalités, il est impossible de confirmer cette information. Ainsi, compte tenu de cet enjeu et du volume de boues vidangées dans les étangs qui n'est pas annualisé, il est déterminé que les résultats de l'outil, présentés au Tableau 46, sont plus représentatifs.

3.1.4 Véhicules, textiles et autres matières

Résultats et analyse

L'inventaire de Recyc-Québec demande de présenter les statistiques concernant les véhicules hors d'usage et les textiles. Étant donné qu'aucune donnée n'était disponible, les données de l'outil sont présentées.

Tableau 47: Véhicules hors d'usage et textile - Résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage	2 690	0	2 690
Textiles	371	307	678

En ce qui concerne les rejets du Centre de tri, le pourcentage fourni par le Groupe Bouffard a été appliqué. Pour le site de compostage, le tonnage réel, inscrit au rapport annuel du LET, est présenté. Pour ces résultats, l'outil propose respectivement un tonnage de 688 tonnes pour le recyclage et 30 tonnes pour la matière organique. En ce qui concerne les résidus domestiques, il est complexe de comparer les résultats obtenus à ceux de l'outil, considérant que l'outil ne propose pas de tonnage récupéré (Tableau 47). Toutefois, pour les encombrants, le tonnage éliminé de la MRC est plus élevé que celui suggéré par l'outil. Des justifications méthodologiques sont présentées à la section suivante.

Tableau 48: Autres matières - Résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets Centre de tri	0	989	989
Rejets Lieu de compostage	0	41	41
Résidus domestiques dangereux	83	129	212
Encombrants métalliques	1 264	115	1 379
Encombrants non-métalliques	0	444	444

Tableau 49: Données suggérées par l’outil pour les autres matières - Résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets Centre de tri	0	688	688
Rejets Lieu de compostage	0	30	30
Résidus domestiques dangereux	ND	29	29
Encombrants métalliques	1264	115	1379
Encombrants non-métalliques	ND	126	126

Particularités méthodologiques

En ce qui concerne les résidus domestiques et dangereux, les données quant aux quantités récupérées proviennent de l’écocentre. Les quantités issues de dépôts privés ne sont pas intégrées. Les quantités éliminées sont issues de la caractérisation réalisée par le Groupe Stratzer, qui estime à 1.6 % la proportion de RDD dans ce qui est enfoui au LET, comparativement à 1.4 % pour le Québec.

Pour les encombrants, les quantités pour les métalliques sont estimées à l’aide de l’outil d’inventaire, alors que pour les non-métalliques, les données issues du rapport annuel du LET relatives aux encombrants ont été utilisées. Les meubles déposés à l’écocentre ne sont pas comptés dans cette statistique, puisqu’ils sont considérés comme des rejets de l’écocentre, leur tonnage n’est donc pas disponible.

Parmi la matière enfouie se retrouvent les rejets de centre de tri et du lieu de compostage. Ceux-ci ont été calculés à l’aide du taux fourni par les fournisseurs de service, soit respectivement le Groupe Bouffard et la Ville de Rimouski. L’écart entre les données suggérées par l’outil de Recyc-Québec et les données réelles est considérable, toutefois il est estimé que les données sont fiables. Le taux de rejet du centre de tri (15.8 % vs 13 %) est légèrement supérieur à la moyenne, alors que celui du site de compostage est considérablement inférieur (0.65 % vs 4 %). Le taux de 0.65 % est calculé en fonction du rapport annuel du LET et du rapport annuel du site de compostage et est donc difficilement contestable. Ces taux de rejet ne font pas la distinction entre le secteur résidentiel et ICI.

3.1.5 Matières éliminées du secteur résidentiel

Les données concernant les matières éliminées proviennent des rapports du LET de la Ville de Rimouski qui est doté d’une balance. Il s’agit donc de données rigoureuses et fiables, déjà triées selon la provenance (Résidentiel vs ICI), et donc facilement intégrable à l’outil d’inventaire. Un total de 10 272 t de déchets a été collecté via la collecte résidentielle. Pour une population de 57 386, cela porte à 179.00 t de matière enfouie par habitant.

3.2 Secteur ICI

3.2.1 Matières recyclables

Résultats et analyse

Le Tableau 50 présente les matières recyclables issues du secteur ICI récupérées, éliminées et gérées sur le territoire de la MRC. Dans l’ensemble, il est possible de constater que le taux de valorisation global serait de 33 %. Toutefois, les données employées pour ces

calculs sont issues de l'outil de Recyc-Québec et ne sont pas nécessairement représentatives de la réalité territoriale de Rimouski-Neigette. Les explications méthodologiques sont présentées à la section suivante.

Tableau 50: Inventaire des matières recyclables par catégorie - ICI

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de valorisation (%)
Papier et carton	5 409	3 609	9 018	60%
Métal	381	492	873	44%
Plastique	399	1 777	2 175	18%
Verre	255	658	913	28%
Total	6 444	6 536	12 979	50%

Particularités méthodologiques

La MRC dispose comme données le tonnage de la collecte résidentielle (comprenant les ICI assimilables) et le tonnage commercial de la ville de Rimouski. Afin d'estimer le total, le tonnage attribuable aux ICI assimilables, qui a été retiré de la section résidentielle, a été additionné au total commercial de la ville de Rimouski. Cela donnait un total de 2 734 t pour les fibres, 193 t pour le métal, 202 tonnes pour le plastique et 129 tonnes pour le verre. La comparaison entre ces résultats et ceux suggérés par l'outil permet de constater un écart considérable. En effet, l'outil estime globalement que deux fois plus de matière serait récupérée sur le territoire. En ce qui concerne la fiabilité de ces résultats, il est déterminé que ceux de l'outil sont plus adéquats. En effet, plusieurs grandes entreprises du territoire ne sont pas desservies par leur municipalité et font donc directement affaire avec l'entreprise. La demande a été faite au Groupe Bouffard pour connaître le tonnage global sur le territoire, considérant cette réflexion. Ces derniers n'étaient pas en mesure de fournir un tonnage pour les ICI en raison de changements administratifs. Ainsi, compte tenu des données manquantes, il a été préférable de mettre de l'avant les données suggérées par l'outil.

3.2.2 Matières organiques

Particularités méthodologiques, résultats et analyse

Les données pour la matière organique proviennent de l'outil de Recyc-Québec. Le rapport du site de compostage n'a pu être employé, car le tonnage attribuable aux ICI assimilables est difficilement identifiable. En effet, les municipalités rurales ne distinguent pas les ICI assimilables du secteur résidentiel et n'ont donc aucun tonnage de déclarer pour le secteur ICI. Toutefois, comme l'outil se base sur des statistiques provinciales pour estimer les quantités, celui-ci ne considère pas les efforts déployés sur le terrain et certains facteurs telle la tarification incitative mise en place par la ville de Rimouski. Ainsi, les résultats présentés au Tableau 51 ne sont pas nécessairement représentatifs de la réalité sur le terrain.

Tableau 51: Inventaire des matières organiques par catégorie - ICI

Catégories	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération (%)
------------	----------------	---------------	--------------	--------------------------

Industries de transformation agroalimentaire	1 389	923	2 311	60
Commerces, institutions et autres industries	2 316	5 107	7 423	31
Résidus verts	246	543	789	31
Résidus alimentaires	1 714	3 779	5 493	31
Autres résidus organiques	356	785	1 141	31
Total	3 705	6 030	9 735	38

À des fins de comparaison, le rapport annuel du lieu de compostage attribue 1545 tonnes aux ICI de la ville de Rimouski.

3.3 Secteur Construction, rénovation et démolition

Particularités méthodologiques, résultats et analyse

Concernant les CRD, la MRC de Rimouski-Neigette est desservie par l'écocentre et par le centre de tri CRD du Groupe Bouffard. Ainsi, les données de ces deux prestataires de services étaient requises afin de les intégrer à l'outil d'inventaire. Toutefois, les données du centre de tri des résidus CRD ne distinguaient pas la MRC de Rimouski-Neigette et la MRC de la Mitis. Ainsi, il n'était pas possible d'inclure ces données. Toutefois, de négliger ce tonnage dans l'analyse réduit considérablement le tonnage et rend la présentation des données réelles peu fiables. Ainsi, les données suggérées par l'outil sont présentées (Tableau 52). Dans l'ensemble, il est tout de même connu que des enjeux au niveau de la gestion des résidus CRD sont présents sur le territoire.

Tableau 52: Inventaire des CRD

Type de matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Généré (t)
Agrégats	981	859	N.A.	1840
Non-agrégats	2736	5155	N.A.	7892
Bois de construction	1969	2903	N.A.	4872
Gypse	40	548	N.A.	588
Bardeaux d'asphalte	200	235	N.A.	435
Autres	527	1470	N.A.	1997
Rejets de centres de tri CRD	N.A.	1659	1387	3046
Total	3717	7674	1387	12778

3.4 Droit de regard

Le droit de regard est un pouvoir délégué aux MRC par le ministre de l'Environnement afin qu'elles puissent limiter la quantité de matières résiduelles enfouies dans un lieu d'enfouissement technique (LET) situé sur son territoire. Le droit de regard sert à protéger les intérêts de la population par rapport aux intérêts de propriétaires privés d'un LET. Une MRC doit se prononcer sur son droit de regard dans l'exercice de révision du PGMR, comme prévu par l'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le LET de Rimouski dessert l'ensemble des municipalités de la MRC. Considérant que le LET de Rimouski est la propriété de la ville et qu'il est administré de façon transparente par son conseil municipal, la MRC choisit de ne pas exercer son droit de regard dans le cadre de son PGMR 2023-2029. La Ville de Rimouski a d'ailleurs formé un comité de vigilance du LET. Ce comité se réunit une fois par année et les responsables de l'environnement et du LET de Rimouski présentent le bilan annuel de l'enfouissement et des opérations du LET. Le comité regroupe des représentants de différents secteurs : citoyen du voisinage, association des pêcheurs sportifs de saumon de la rivière Rimouski, Organisme de bassin versant du nord-est du Bas-Saint-Laurent, MRC de Rimouski-Neigette, organisme de protection de l'environnement et la Ville de Rimouski. La MRC s'engage à faire un suivi et de publié les quantités de matières enfouies et la capacité résiduelle du LET annuellement.



CHAPITRE 4

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

4 Diagnostic territorial

4.1 Bilan

4.1.1 Premier PGMR

La mise en œuvre du premier PGMR s'est échelonnée de 2004 à 2014. À sa clôture, 22 actions des 36 prévues avaient été réalisées. L'implantation de l'écocentre, du LET et du lieu de compostage marque ce PGMR. L'orientation 1 visait l'amélioration du taux de valorisation du secteur résidentiel. La réalisation des actions concernées par cette orientation a entre autres permis la mise en place de collectes spéciales de RDD. L'ajout des plastiques agricoles et des cartons multicouches au contrat de tri des matières a également été réalisé. L'orientation 2 visait quant à elle l'information, la sensibilisation et l'éducation et est marquée entre autres par la réalisation de portes ouvertes et la publication de bulletins d'information. Pour l'orientation 3, qui traitait plus spécifiquement de la matière organique, une collecte d'arbre de Noël a été coordonnée chaque année. Des formations portant sur le compostage domestique ont également été mises de l'avant afin d'inciter les citoyens à adopter cette pratique. La collecte de la matière organique a également débuté dans les dernières années du PGMR. L'orientation 4, qui portait sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI a permis de soutenir le programme de reconnaissance « ICI on recycle » du Conseil régional de l'environnement et a également permis l'implantation d'une obligation de recycler pour les ICI de la ville de Rimouski. L'implantation de l'écocentre est la principale action de l'orientation 5, qui visait la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition. Dans l'ensemble, entre 2006 et 2013, une diminution de 17 % de la quantité totale de matière éliminée dans la MRC a été observée. Pour la matière recyclable, entre 2002 et 2013, une augmentation de 50 % a été observée, avec un tonnage passant de 3 608 tonnes en 2002 à 5 395 tonnes en 2013.

4.1.2 Second PGMR

Le second PGMR s'étendait initialement de 2016 à 2020, toutefois sa mise en œuvre aura duré jusqu'à 2022. La réalisation de ce PGMR est marquée par la mise en place d'une collecte pour la matière organique dans l'ensemble des municipalités du territoire. Également, l'adhésion de plusieurs ICI et de certains immeubles à logement à la collecte de la matière organique peut également être soulignée. Plus spécifiquement, ce PGMR comprenait cinq orientations. La première, stimuler la participation de tous, a entre autres permis la mise en place d'une brigade ludique visant à sensibiliser les participants d'évènements déployés dans la MRC sur l'importance de trier adéquatement ses matières. La mise en place d'incitatifs permettant d'encourager l'utilisation de couches lavables dans sept des neuf municipalités du territoire marque également ce PGMR. La seconde orientation, portant sur le compostage des matières organiques, a permis aux municipalités rurales de bénéficier d'un accompagnement de la MRC dans l'instauration de la collecte de la matière organique sur leur territoire. La troisième, visant à optimiser les équipements et services, a entre autres permis de partager le contrat de collecte de la matière organique entre les municipalités de Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint. La mise en place d'une tarification incitative pour les ICI sur le

territoire de la ville de Rimouski a également permis de favoriser l'adhésion de celles-ci à la collecte de la matière organique. La quatrième orientation, portant sur l'augmentation de l'offre de services de proximité, a entre autres permis la signature d'une entente entre la MRC et la Friperie de l'Est afin de desservir les municipalités rurales et permettre la réutilisation des encombrants en bon état. Finalement, la cinquième orientation, soit l'amélioration des politiques et règlement, a été entre autres marquée par l'adoption par chacune des municipalités d'un règlement interdisant la distribution de certains sacs de plastique.

Dans l'ensemble, sur un total de 46 actions, 24 ont été réalisées, 12 partiellement réalisées et les autres ont soit été reportées à ce PGMR, soit abandonnées, tel que le démontre le Tableau 53. La réalisation de ces actions a permis de diminuer la quantité de matières éliminées au LET de Rimouski depuis le début de la mise en œuvre de ce PGMR, soit en 2016. En effet, on constate une diminution de 10 % de la quantité totale éliminée à l'échelle de la MRC entre 2013 et 2019, passant de 36 700 t à 33 000 t au cours de cette période (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ainsi, cela représente 576 kg de matières par habitant en 2019. Dans l'ensemble, le secteur résidentiel a diminué de 22 %, les ICI de 6 %, alors que les CRD ont augmenté de 20 %. La quantité de matière recyclée par le secteur résidentiel a pour sa part augmentée de 28 %, passant de 5 395 t en 2013 à 6 923 t en 2019, tel que le démontre la Figure 6. Particularité pour cette figure, le bon observé à l'année 2018 est attribuable à l'intégration des ICI à la collecte sélective de la Ville de Rimouski. Finalement, l'adhésion à la collecte de la matière organique est également observable sur la Figure 7, puisqu'entre 2014 et 2019, une augmentation de 54 % est observée, passant de 4 113 t à 6 346 t.

Tableau 53: Suivi des actions du PGMR 2016-2020

#	Mesure	Statut
ORIENTATION 1 : Stimuler la participation de tous		
1	Offrir un service de sensibilisation adapté aux différents générateurs	R
2	Développer et maintenir les services d'information sur le tri des matières	R
3	Mettre en place et maintenir une brigade verte ludique	R
4	Effectuer des campagnes de vérification de bacs	R
5	Améliorer les pratiques des instances municipales - être des exemples	PR
6	Accompagner les ICI dans l'élaboration d'une politique de gestion des résidus de CRD	NR
7	Offrir des incitatifs pour encourager la valorisation des résidus de CRD	NR
8	Offrir des incitatifs pour encourager l'utilisation de couches lavables	R
9	Limiter le gaspillage alimentaire	R
10	Valoriser les bonnes pratiques des ICI	PR
11	Accompagner les ICI dans la réduction des contenants à usage unique	PR
12	Accompagner les ICI dans la réduction du polystyrène expansé	PR
13	Soutenir les organismes environnementaux dans leurs actions en lien avec la GMR	R
ORIENTATION 2 : Compostage des matières organiques		
14	Accompagner la mise en place de solutions de compostage adaptées aux municipalités rurales	R
15	Mettre en place une collecte de matières organiques pour les ICI	R
16	Mettre en place de la collecte à trois voies dans les multi logements	PR
17	Accompagner la mise en place de compostage dans les institutions d'enseignement	PR
18	Offrir la cueillette à trois voies dans les lieux publics	PR
19	Accompagner la mise en place de services de compostage adaptés à la réalité des terres publiques	NR
20	Améliorer la collecte d'arbres de Noël	R
21	Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues municipales	NR
ORIENTATION 3 : Optimisation des équipements et services		
22	Favoriser la mise en commun des équipements et des services à l'échelle de la MRC	R
23	Poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre	R
24	Étudier la faisabilité de mettre en place un service de tri payant à l'écocentre	NR
25	Réévaluer la tarification des services de GMR pour les ICI	R
26	Améliorer la participation au service de récupération de plastique agricole	PR
27	Évaluer la faisabilité d'intégrer le polystyrène dans le contrat de traitement des matières recyclables	R
28	Étudier la faisabilité de valoriser les résidus acéricoles	PR
29	Accompagner le développement du circuit de valorisation du textile	PR
ORIENTATION 4 : Augmentation de l'offre de service de proximité		
30	Étendre le service <i>Dons de biens réutilisables en ligne</i> à l'ensemble de la MRC	R
31	Assurer une meilleure valorisation des encombrants	R
32	Étudier la faisabilité d'offrir un service d'écocentre à proximité des municipalités rurales	NR
33	Accompagner la mise en place de dépôts de RDD	PR
ORIENTATION 5 : Amélioration des politiques et règlements		
34	Analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter un règlement limitant l'utilisation des sacs de plastique	R
35	Promouvoir l'herbicyclage et adopter une réglementation à cet effet	PR
36	Adoption d'une politique de GMR pour la tenue d'événements	R
37	Exiger des mesures facilitant la collecte à 3 voies lors de nouvelles constructions ou rénovation	NR
38	Accompagner l'adoption d'une réglementation municipale harmonisée concernant la GMR	NR
39	Accompagner l'adoption de réglementation municipale concernant la vidange des installations sanitaires et le recyclage des boues	NR
40	Élaborer un plan régional de gestion des dépotoirs clandestins	NR
Général		
41	Créer un comité consultatif permanent sur la GMR	R
42	Caractériser les matières résiduelles enfouies et valorisées par les différents secteurs	R
43	Cerner des problématiques, des objectifs et des actions spécifiques aux municipalités	R
44	Compiler et diffuser les données liées à la GMR	R
45	Créer un comité régional de GMR	R
46	Veille stratégique pour le développement de services en GMR	R

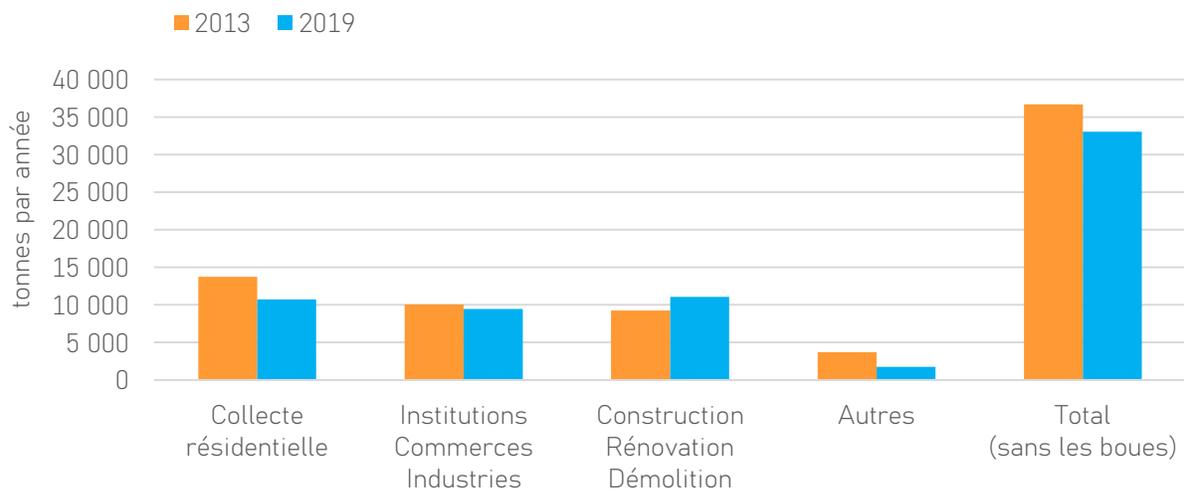


Figure 5: Évolution de l'enfouissement par provenance à l'échelle de la MRC

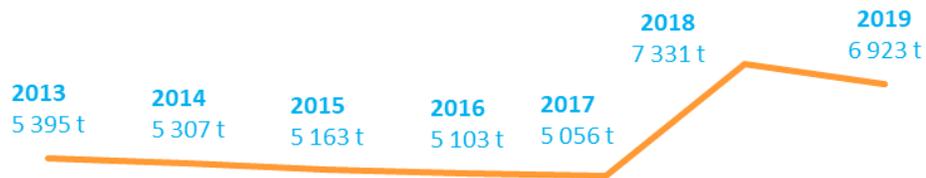


Figure 6: Évolution des quantités de matières recyclables valorisées à l'échelle de la MRC



Figure 7: Évolution des quantités de matières organiques valorisées à l'échelle de la MRC

4.2 Bons coups

Le bilan du PGMR 2016-2020 ainsi que le portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles font ressortir plusieurs réussites à l'échelle de la MRC. En premier lieu, en 2019, la MRC de Rimouski-Neigette était déjà en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés par le plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique, à l'exception des résidus CRD.

En effet, rappelons que la MRC bénéficie d'infrastructures de traitement des matières résiduelles diversifiées qui permettent de traiter localement différentes matières en favorisant la hiérarchie des 3RV, soit l'écocentre, le lieu de compostage et le lieu d'enfouissement technique. L'ensemble des infrastructures est centralisé dans deux secteurs de la ville centre de la MRC, Rimouski, ce qui limite les frais de fonctionnement et l'empreinte écologique. Mentionnons également que toutes les infrastructures disposent de systèmes permettant de chiffrer les quantités réelles de matières valorisées et éliminées et de constituer une base de données à l'échelle du territoire. En complément à ces infrastructures, des services favorisant le respect de la hiérarchie des 3RV sont de plus en plus présents sur le territoire.

Plus spécifiquement, l'outil d'aide au tri de la MRC, Infobac, est un allié de taille pour les citoyens. Notons que la ville de Rimouski offre également le service d'aide au tri Recollect et le service de notification pour les collectes auprès des citoyens. La mise en place des subventions pour les couches lavables dans sept des neuf municipalités est également un bon coup de la MRC et des municipalités, tout comme l'adoption d'un règlement bannissant certains sacs de plastique par l'ensemble d'elles.

Plus globalement, compte tenu de la diminution observée en ce qui concerne l'enfouissement, la MRC a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé, soit de réduire l'enfouissement des déchets de 10 % pour l'année 2020.

4.3 Enjeux

Le bilan du PGMR 2016-2020 et les différentes rencontres du comité de suivi du PGMR ont mis en relief les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire. Ces constats permettent de faire ressortir les enjeux d'ordre général, ainsi que ceux qui sont propres aux différents générateurs. De manière générale, et bien que certains enjeux requièrent des années d'intervention, il est important de préciser que des améliorations ont été constatées et permettent d'anticiper d'autres résultats au fil des prochaines années.

4.3.1 Enjeux généraux

Performance au tri à améliorer

Suite à la caractérisation réalisée au site d'enfouissement technique en 2021, il apparaît évident qu'une grande quantité de ce qui est actuellement enfoui ne devrait pas l'être. En plus des impacts écologiques, les taux élevés d'enfouissement pénalisent les municipalités concernées, qui reçoivent alors une redistribution de redevances plus faible.

Cadre réglementaire et administratif parfois absent ou désuet

Dans certaines municipalités, la réglementation relative à la GMR est inexistante ou désuète. Entre autres, l'intégration de la collecte de la matière organique dans les règlements municipaux ne semble pas avoir été effectuée dans l'ensemble du territoire. Le cadre réglementaire des municipalités nécessite donc une mise à jour, afin de mieux structurer et encadrer la GMR sur leur territoire.

Bilans plus fréquents

À l'exception de la diffusion du rapport de suivi du PGMR et du bilan annuel en juin, les citoyens sont peu informés sur la performance au niveau de la gestion de la matière résiduelle sur le territoire. Étant donné que dans l'ensemble, les citoyens de Rimouski-Neigette performant bien en ce qui a trait au tonnage total envoyé à l'enfouissement, il convient de diffuser l'information plus largement et de les impliquer davantage dans l'amélioration continue de ces statistiques.

4.3.2 Secteur résidentiel

Empreinte écologique de la GMR élevée en milieu rural

L'éloignement et l'étalement des milieux ruraux entraînent d'importantes distances à parcourir pour de petites quantités de matières. Ce constat soulève des préoccupations chez les élu.e.s et les citoyen.ne.s en ce qui a trait à l'empreinte écologique des activités de GMR en milieu rural.

Trucs et astuces matière organique

Certains citoyens n'adhèrent pas à la collecte de la matière organique avec l'idée qu'il est complexe de gérer son bac. Plusieurs trucs et astuces peuvent être partagés afin d'adresser ces idées préconçues qui persistent sur le territoire.

Accès limité aux alternatives de réemploi, de recyclage et de valorisation en milieu rural

La très grande majorité des organismes de réemploi, de recyclage et de valorisation étant situé à Rimouski, on constate que le milieu rural a un accès limité à ces dernières.

Valorisation des encombrants limitée

La collecte porte-à-porte des encombrants est organisée sur la presque totalité du territoire. Toutefois, la valorisation des matériaux récupérés est limitée. Seule la Ville de Rimouski assure un certain tri des encombrants récupérés, avec la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard qui retire le métal. En effet, une grande part des matériaux récoltés fini à l'enfouissement. Une révision de la liste des encombrants acceptés dans la collecte porte-à-porte est également à effectuer.

4.3.3 Secteur ICI

Manque de mesures incitatives

Le mode de tarification actuel des ICI des municipalités, à l'exception de la ville de Rimouski, ne permet pas d'atteindre la participation souhaitée pour la collecte de la matière organique et ne permet pas non plus d'appliquer le concept d'utilisateur-payeur.

Services trois voies

Il n'y a pas de mécanisme concret pour assurer la collecte à trois voies dans les nouvelles constructions et les bâtiments subissant des rénovations majeures. Il faut développer le réflexe d'intégrer la GMR dans la réflexion sur les nouveaux bâtiments.

Plastiques agricoles

Le PGMR 2016-2020 a permis d'intégrer la collecte des plastiques agricoles à la collecte sélective. Toutefois, avec la mise en place de la REP et des points de dépôt, cette façon de faire est appelée à changer. Considérant que l'adhésion peut encore être améliorée, il faut s'assurer que la gestion des plastiques ne se complexifie pas pour les agriculteurs.

Gisements GMR

Les entreprises disposent de gisement de matières, comme des boîtes, des palettes, etc. qui pourraient servir à d'autres dans un contexte d'économie circulaire. Ils ne disposent toutefois pas du temps nécessaire afin de faire les démarches pour s'en débarrasser de la manière la plus environnementale. De l'accompagnement existe sur le territoire, mais il faut poursuivre les efforts en ce sens.

4.3.4 Secteur CRD

Manque de mesures incitatives

Peu d'incitatifs existent afin de favoriser une gestion adéquate des matériaux lors de travaux de démolition ou de rénovation. Le concept de déconstruction doit être valorisé.

Valorisation des résidus CRD limitée

Peu de débouchées ont été identifiées pour ce type de matière jusqu'à présent sur le territoire. Les matériaux récupérés à l'écocentre sont entre autres utilisés pour de la valorisation énergétique, toutefois, il est souhaité d'opter pour des options réutilisation ou de recyclage des matériaux afin de prioriser la hiérarchie des 3RV.



CHAPITRE 5

PLAN D'ACTION

5 Plan d'action

Afin d'adresser ses enjeux et de continuer à se démarquer positivement, la MRC de Rimouski-Neigette a mis en place un plan d'action. Par celui-ci, la MRC se dote d'une vision pour les sept prochaines années dans laquelle elle consolide ses forces et se positionne de manière à atteindre les objectifs nationaux.

5.1 Objectifs nationaux

Les objectifs à atteindre d'ici 2024 dans le Plan d'action 2019-2024 accompagnant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles sont de :

- » Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- » Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- » Recycler 60 % des matières organiques;
- » Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Également, la Stratégie de valorisation de la matière organique présente les objectifs suivants :

- » Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- » Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- » Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- » Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

5.2 Orientations et objectifs régionaux

Afin d'appuyer sa démarche, la MRC a réfléchi des objectifs basés sur les recommandations du comité de suivi du PGMR et sur la performance actuelle. Entre autres, le Tableau 54 montre comment les objectifs régionaux concourent aux objectifs nationaux. La MRC est généralement en bonne voie d'atteindre les cibles.

Tableau 54: Performance de la MRC de Rimouski-Neigette

Stratégie nationale*	Objectif	Performance actuelle	Objectif MRC
Résidus ultimes	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	536 kg (Résidentiel + ICI + CRD)	Réduire de 10% la quantité de matière enfouie de la MRC (Résidentiel + ICI + CRD)
Matières recyclables	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Secteur résidentiel : Estimé à 72 % ICI : ND	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal tout secteur confondu
Matières organiques	Recycler 60 % des matières organiques	Secteur résidentiel : Estimé à 72 % ICI : Estimé à 38%	Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 Recycler 60 % de MO d'ici 2025 Recycler 70 % de la MO d'ici 2030
	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;		
	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;		
	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;		
Résidus CRD	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition	Estimé à 40%	Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition

* Plan d'action 2019-2024 et Stratégie de valorisation de la matière organique

Le PGMR 2023-2029 mise sur des objectifs quantitatifs généraux à l'échelle de la MRC. Aucune cible quantitative n'est présentée par municipalité, car elle reposerait en partie sur des estimations. À cet effet, la MRC s'engage à travailler en étroite collaboration avec les municipalités afin de cibler les enjeux spécifiques à chacune d'entre elles et d'identifier des solutions leur permettant de diminuer significativement leur enfouissement.

5.2.1 Orientations régionales

Les orientations régionales ont été formulées en se basant sur le concept clé de la gestion des matières résiduelles, soit les 3RV. Les orientations sont ordonnées de manière à assurer une séquence logique dans la mise en œuvre des mesures.

1. Augmenter l'offre de proximité

Par cette orientation, la MRC souhaite tendre vers l'uniformisation de l'accès aux différents services en matière de GMR sur le territoire. L'objectif est de pallier les manques et de bonifier l'offre de proximité afin de faciliter la participation des citoyens à une gestion de la matière résiduelle durable.

2. Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire

Par cette orientation, la MRC souhaite maintenir et optimiser l'offre de services en termes de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Ainsi, l'objectif est de tendre vers une pleine optimisation des mécanismes, modèles et infrastructures déjà en place, notamment par le partage d'équipements et de services et une mise à jour règlementaire.

3. Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition

Par cette orientation, la MRC souhaite repenser l'offre pour ces deux types de matière. En effet, la structure actuelle ne permet pas à la MRC de réaliser une performance répondant à ses attentes. Ainsi, l'objectif est de revoir les façons de faire en prenant en considération les apprentissages réalisés dans les derniers PGMR. Compte tenu de l'ampleur de la réflexion et de la volonté de passer à l'action, plus d'une mesure est nécessaire pour bien adresser ce point.

4. Augmenter le partage d'information sur les services offerts

Les trois précédentes orientations permettent de mettre en place des bases solides sur lesquelles les citoyens et ICI peuvent compter. Par conséquent, cette orientation a pour but de diffuser l'information et de faire connaître les infrastructures et l'ampleur des services offerts aux citoyens et aux ICI sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

5. Responsabiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle

Une fois les services uniformisés, optimisés, complétés et partagés, l'objectif est d'impliquer les usagers dans la démarche des 3RV en proposant aux citoyens et ICI d'aller plus loin. Ce faisant, cette orientation vise à inclure les usagers dans les démarches innovatrices permettant de pousser leur implication et de contribuer activement à l'atteinte des objectifs. Cette orientation vise entre autres à partager et vulgariser de l'information plus complexe, à changer certaines réglementations afin de créer des incitatifs ou encore d'organiser des formations et de mettre de l'avant les bonnes pratiques.

5.2.2 Mesures proposées

Les rencontres du comité de suivi du PGMR de même que les différents constats effectués au fil des ans, autant par la coordonnatrice, les élus, les prestataires de services ou encore les citoyens ont permis de faire émerger les différents enjeux. Ceux-ci ont par la suite été traduits en action s'inscrivant dans les orientations établies et permettant l'atteinte des objectifs énoncés. L'ensemble des municipalités ont pu bonifier ce plan d'action grâce à leurs commentaires et suggestions. Le fruit de ce travail, le Plan d'action 2023-2029, est présenté au Tableau 55. Ce plan d'action concerté permettra de participer à l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles. Il invite tous les générateurs à

améliorer leurs pratiques, en respectant la hiérarchie des 3RV, c'est-à-dire à adopter, en ordre de priorité, la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

Les actions sont présentées par grandes orientations, mais elles peuvent également être regroupées en axes d'intervention:

- » Information, sensibilisation et éducation
- » Services
- » Acquisition de connaissance
- » Règlementation et politique

Information, sensibilisation et éducation

L'amélioration des pratiques de gestion des matières résiduelles implique des changements de culture organisationnelle et l'adoption de nouvelles habitudes. Les enjeux de la gestion des matières résiduelles sont de plus en plus complexes et il importe d'informer, de sensibiliser et d'éduquer ces différents générateurs de façon spécifique et adaptée. Ainsi, le plan d'action prévoit notamment :

- » La création de contenu de sensibilisation sur le tri des matières
- » La création et la diffusion de contenu sur le gaspillage alimentaire
- » La mise en place d'une infolettre pour les ICI du territoire
- » La publication trimestrielle de bilans GMR

Afin de donner l'exemple et d'inspirer l'amélioration des pratiques, l'ensemble des instances municipales de la MRC s'engagent à améliorer leurs pratiques à l'interne.

Services

Fort des infrastructures et des services présents dans la MRC, le Plan d'action 2023-2029 du PGMR vise à optimiser les circuits de récupération et de valorisation existants et à croître la quantité de matières récupérées et valorisées à travers ceux-ci. Les actions prévues permettent également d'améliorer l'accès à l'ensemble de la population aux infrastructures et services existants. Ainsi, les actions suivantes ont été retenues :

- » Étudier la prise en charge des contrats de collecte par la MRC
- » Mise en place de projets pilotes pour la gestion des encombrants
- » Mise en place de projets pilotes pour la gestion des CRD

Acquisition de connaissance

Afin de cerner les problématiques spécifiques aux différents générateurs et de mettre en place des actions adaptées, il apparaît essentiel de :

- » Caractériser les matières que les différents générateurs enfouissent et valorisent

Également, afin d'œuvrer en réduction, selon la hiérarchie des 3RV et afin de favoriser l'implication des citoyens, le PGMR prévoit également de :

- » Favoriser le partage d'outils et de matériel entre citoyens
- » Organiser des formations pour la réparation de biens

Règlementation et politique

Des actions du PGMR 2023-2029 visent à adopter une réglementation dans l'ensemble des municipalités de la MRC concernant les thématiques suivantes :

- » Exiger la collecte à trois voies dans les plans de nouveaux bâtiments et les rénovations
- » Intégrer un accompagnement GMR dans les événements à grand déploiement

De plus, le Plan d'action 2023-2029 a plus largement pour ambition de moderniser les règlements portant sur la GMR afin de favoriser une saine gestion des matières.

Tableau 55: Plan d'action 2023-2039

Mesures		Objectif derrière la mesure	Actions	Secteurs	Responsables et collaborateurs	Échéance et coût
Orientation 1 – Augmenter l'offre de proximité						
1	Mettre en place des solutions environnementales pour la gestion de la matière organique dans les milieux plus isolés	Soutenir les municipalités dans une implantation optimale de la collecte de la matière organique	Évaluer les modes de fonctionnement de municipalités similaires	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités	2026 \$\$
			Identifier des solutions, leur coût et leur impact environnemental			
			Partager un rapport avec les élus des municipalités concernées			
			Accompagner les municipalités dans le déploiement des solutions choisies			
2	Mettre en place des points de dépôt complets dans chaque municipalité	Offrir à l'ensemble des citoyens de la MRC la possibilité de disposer de ses matières adéquatement et simplement	Recenser de manière ponctuelle les points de dépôt et les matières acceptées dans chacune des municipalités	Résidentiel	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités	En continu \$\$
			Sensibiliser les municipalités sur les différentes matières à accepter			
			Étudier la possibilité de partager le transport jusqu'à l'écocentre			
			Diffuser l'information auprès des citoyens			
			Mettre en place des points de dépôts éphémères (Ex : boîtes de déménagement)			
3	Favoriser le partage de matériel et d'outils entre les citoyens	Diminuer la consommation et favoriser l'accessibilité à des outils facilitant la réparation et la réutilisation	Recenser les projets du genre au Québec	Résidentiel	Responsable MRC Collaborateurs À venir	2027 \$\$
			Effectuer des recommandations basées sur les conclusions du recensement			
			Mettre en place une campagne de sensibilisation			
			Mettre en place un projet pilote			
4	Soutenir les initiatives et projets ayant des retombées pour collectivité favorisant les 3RV	Faciliter le support aux initiatives structurantes	Étudier les mécanismes dans les MRC similaires	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs À venir	2029 \$\$
			Mettre en place un comité restreint			
			Identifier les besoins			
			Évaluer comment répondre aux besoins			
			Adapter les façons de faire			
5	Développer de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre	Poursuivre les efforts de détournement de matière de l'enfouissement	Recenser les matières acceptées dans les écocentres du Québec	Résidentiel	Responsable MRC Collaborateurs Ville de Rimouski	2029 \$\$
			Identifier les débouchés pour ces matières			
			Évaluer les coûts pour la mise en place de ces filières à l'écocentre de Rimouski			
			Mettre en place la récupération de ces matières			
6	Limiter le gaspillage alimentaire	Appuyer les organismes et impliquer les citoyens et les ICI	Soutenir les organismes œuvrant dans la réduction du gaspillage alimentaire	Résidentiel	Responsable MRC Collaborateurs À venir	2029 \$
			Créer et diffuser du contenu sur le gaspillage alimentaire résidentiel			
			Créer et diffuser du contenu sur le gaspillage alimentaire pour les ICI			

* Légende : \$ - 0 à 25 000\$ // \$\$ - 25 000 à 50 000\$ // \$\$\$ - 50 000 à 100 000\$ // \$\$\$\$ - plus de 100 000\$

Mesures		Objectif derrière la mesure	Actions	Secteurs	Responsable et collaborateurs	Échéance et coût
Orientation 2 – Optimiser les équipements, les services et les mécanismes de gestion de la matière résiduelle en place sur le territoire						
7	Étudier la prise en charge des contrats de collecte à la MRC	Se doter d'un mécanisme permettant d'offrir un service complet de collecte aux ICI et aux citoyens	Étudier les modèles de fonctionnement des MRC similaires	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités	2026 \$
			Analyser les contrats de chacune des municipalités			
			Mettre en place un comité de transition			
			Assurer le renouvellement des contrats			
			Harmoniser les réglementations municipales relatives à la collecte			
8	Moderniser les règlements portant sur la GMR afin de favoriser une saine gestion	Ajuster, mettre en place et appliquer la réglementation afin de faciliter la gestion de la matière résiduelle sur le territoire	Recenser les règlements portant sur la GMR	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités	2027 \$
			Identifier les freins à une saine gestion de la matière résiduelle			
			Effectuer des modifications en ce sens			
9	Poursuivre l'adaptation des services en fonction des modifications légales provinciales et fédérales	Accompagner les municipalités, les citoyens et les ICI dans l'application des nouvelles réglementations	Assurer l'implantation des REP sur le territoire	Résidentiel ICI	Responsable MRC	En continu \$
			Participer aux processus de consultation			
			Accompagner les usagers dans les modifications les concernant			
10	Encourager des mesures permettant une gestion intégrale de la matière résiduelle lors de nouvelles constructions ou de rénovations	Œuvrer en prévention et s'assurer que la GMR s'intègre dans la planification	Étudier les règlements relatifs à la délivrance de permis	CRD	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités À venir	2025 \$
			Exiger la collecte à trois voies dans les plans			
			Suggérer des mécanismes de réflexion afin d'intégrer plus largement la GMR			
11	Mettre en place une tarification incitative pour la GMR sur l'ensemble du territoire	Favoriser les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles	Recenser les modes de tarification des municipalités	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités À venir	2027 \$
			Recenser les modes de tarification des MRC similaires du Québec			
			Créer du matériel de sensibilisation et d'éducation sur les avantages du nouveau mode de tarification			
			Tenir des consultations sur le nouveau mode de tarification			
			Voir à l'adoption de nouveaux modes de tarification			
12	Poursuivre l'adhésion des ICI à la collecte de la matière organique	Accompagner les ICI afin de faciliter la transition	Créer des outils d'aide-mémoire personnalisés pour les ICI	ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités À venir	En continu \$\$\$
			Créer du matériel de sensibilisation et le diffuser			
			Offrir un accompagnement personnalisé pour les ICI le souhaitant			
			Identifier des solutions par secteur			
			Étudier la pertinence de mettre en place une collecte par chargement avant lorsque nécessaire			
13	Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues municipales	Accompagner les municipalités afin de favoriser une saine gestion des boues	Produire un portrait détaillé des installations du territoire	Résidentiel	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités	En continu \$\$
			Recenser les bons coups et les moins bons			
			Formuler des recommandations aux élus			
			Accompagner les municipalités dans la planification des travaux			

Mesures		Objectif derrière la mesure	Actions	Secteurs	Responsable et collaborateurs	Échéance et coût
Orientation 3 – Développer les filières moins performantes, soit les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition						
14	Recenser les stratégies de gestion et de valorisation des encombrants dans les MRC similaires	Bénéficier de l'expérience des pairs	Identifier les MRC similaires	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités À venir	2024 \$
			Mettre sur pieds un questionnaire			
			Contactar les personnes concernées afin de connaître leur expérience			
			Produire un portrait et le partager avec les élus et le comité régional			
15	Mettre en place des projets pilotes de gestion et de valorisation des encombrants dans la MRC	Identifier la solution la plus adaptée à la réalité du territoire	Identifier des partenaires	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités À venir	2027 \$\$\$\$
			Établir des ententes de financement pour les projets			
			Diffuser et partager l'information concernant les projets			
			Effectuer des recommandations basées sur les conclusions du projet pilote			
16	Développer des outils de valorisation locale pour les encombrants	Pérenniser un service de gestion des encombrants	Convenir d'ententes pour le service de gestions des encombrants	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités À venir	2029 \$\$\$\$
			Créer du contenu de sensibilisation et d'éducation quant à la pertinence du service			
			Diffuser l'information quant à la mise en place de ce service			
			Assurer le maintien du service, adapter les politiques et règlements en conséquence			
17	Recenser les stratégies de gestion et de valorisation des CRD dans les MRC similaires	Bénéficier de l'expérience des pairs	Identifier les MRC similaires	CRD	Responsable MRC Collaborateurs À venir	2024 \$
			Mettre sur pieds un questionnaire			
			Contactar les personnes concernées afin de connaître leur expérience			
			Produire un portrait et le partager avec les élus et le comité régional			
18	Mettre en place des projets pilotes de gestion et de valorisation des CRD dans la MRC	Identifier la solution la plus adaptée à la réalité du territoire	Identifier des partenaires	CRD	Responsable MRC Collaborateurs À venir	2027 \$\$\$\$
			Établir des ententes de financement pour les projets			
			Diffuser et partager l'information concernant les projets			
			Effectuer des recommandations basées sur les conclusions du projet pilote			
19	Développer de nouvelles filières de valorisation des CRD	Pérenniser un service de gestion des CRD	Convenir d'ententes pour le service de gestions des CRD	CRD	Responsable MRC Collaborateurs À venir	2029 \$\$\$\$
			Créer du contenu de sensibilisation et d'éducation quant à la pertinence du service			
			Diffuser l'information quant à la mise en place de ce service			
			Assurer le maintien du service, adapter les politiques et règlements en conséquence			

Mesures		Objectif derrière la mesure	Actions	Secteurs	Responsable et collaborateurs	Échéance et coût
Orientation 4 – Augmenter le partage d'information sur les services offerts						
20	Faire des organismes municipaux des exemples	Démontrer le sérieux et l'importance de la démarche d'amélioration	Vulgariser l'actualité GMR auprès des instances municipales, puis des citoyens	Municipal	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités	En continu \$\$
			Assurer l'instauration de bonnes pratiques en GMR dans les édifices municipaux			
			Adopter une politique d'achat responsable			
			Intégrer un système de favorisation des bonnes pratiques en GMR dans les appels d'offres municipaux			
21	Développer de nouveaux canaux de communication	Rejoindre davantage de citoyens	Étudier les options de diffusion de l'information sur le territoire	Résidentiel ICI	Responsable MRC	En continu \$
			Mettre en place une infolettre pour les ICI			
22	Poursuivre les efforts de promotion des infrastructures de GMR	Faire connaître les infrastructures aux citoyens afin de mieux les impliquer	Organiser des visites aux sites de traitement	Résidentiel	Responsable MRC Collaborateurs À venir	En continu \$\$
			Mettre en place de la documentation pour les arrivants			
			Promouvoir les bonnes pratiques via la création et la diffusion de contenu original			
23	Sensibiliser sur l'importance du tri à la source	Permettre l'adoption de bonnes pratiques dès l'enfance en ce qui concerne le tri des matières	Organiser des ateliers de sensibilisation lors d'événements culturels, sportifs ou autre sur l'ensemble du territoire de Rimouski-Neigette.	Résidentiel ICI	Responsable MRC Collaborateurs À venir	En continu \$\$\$
			Convenir d'ententes avec des organismes communautaires sur l'ensemble du territoire de Rimouski-Neigette			

Mesures		Objectif derrière la mesure	Actions	Secteurs	Responsable et collaborateurs	Échéance et coût
Orientation 5 – Sensibiliser les utilisateurs sur la gestion de la matière résiduelle						
24	Compiler et diffuser les données liées à la GMR sur le territoire de Rimouski-Neigette sous forme de bilan	Permettre une meilleure prise de conscience sur la matière générée	Faire des suivis trimestriels	Résidenti el ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités	En continu \$\$\$
			Effectuer des caractérisations			
			Mettre en place une représentation ludique de l'information			
			Formuler des recommandations afin de permettre une amélioration de la performance			
25	Intégrer un accompagnement GMR dans le cadre d'évènements à grand déploiement	Assurer un tri adéquat lors des évènements qui génèrent beaucoup de matières	Identifier les évènements à grand déploiement pour chacune des municipalités	ICI	Responsable MRC Collaborateurs Municipalités À venir	2027 \$\$\$\$
			Effectuer un diagnostic GMR			
			Évaluer la possibilité de reformer une brigade verte sur le territoire			
			Identifier les mécanismes contractuels pour l'autorisation de grands évènements et la place de la GMR dans ceux-ci			
26	Faire une analyse des gisements de matière résiduelle particuliers	Répondre aux enjeux du territoire	Étudier la faisabilité de bannir la distribution automatique de courrier et de publicité non sollicitée sur le territoire	Résidenti el ICI	Responsable MRC Collaborateurs À venir	2025 \$\$
			Mettre en place des points de dépôts éphémères (Ex : boîtes de déménagement)			
			Participer au programme Remplis vert			
			Subventionner les produits d'hygiène menstruelle			
27	Offrir et mettre de l'avant des initiatives et des projets portant sur le réemploi et le recyclage	Rendre accessibles les bonnes pratiques	Organiser des formations pour la réparation de biens	Résidenti el	Responsable MRC Collaborateurs À venir	En continu \$\$\$
			Sensibiliser les citoyens à la réparation de bien			
			Soutenir le maillage entre les ICI			
			Évaluer la possibilité de mettre en place une plateforme de synergie autonome entre les ICI du territoire			

5.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

L'article 53.9 de la LQE souligne qu'un PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan. Les dispositions de surveillance doivent permettre de vérifier périodiquement l'application du plan, d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des actions.

Tel que l'indique la mesure 23 du plan d'action, la MRC s'engage dans un premier temps à assurer une compilation en continu des données relatives à la GMR sur son territoire. De plus, elle veillera à produire et à diffuser un rapport annuel portant sur l'évolution des quantités récupérées et enfouies ainsi que sur l'évolution de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR, et ce avant le 30 juin de chaque année. Par ailleurs, en plus de répondre aux exigences du cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la MRC diffusera ces résultats au grand public par le biais de son site internet et des médias.

Pour assurer la surveillance de la mise en œuvre du PGMR, la MRC s'engage à poursuivre les travaux du Comité de suivi du PGMR créé par résolution du conseil de la MRC. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, le rôle du comité est de veiller à l'atteinte des objectifs du PGMR. Les membres du comité pourront notamment effectuer des recommandations afin d'ajuster le plan d'action au fur et à mesure de sa mise en œuvre afin de répondre aux défis rencontrés ou de tenir compte de nouvelles données.

6 Références

Conseil sectoriel de la construction du Canada (2021), ConstrForce, communiqué de presse, Le secteur de la construction du Canada rebondira après la pandémie, mais connaîtra une croissance plus modérée [consulté en ligne]
<https://www.constructionforecasts.ca/fr/nouvelles-et-medias/communiquede-presse>

Gazette officielle du Québec (2018). Décret de la population 2019.

Institut de la statistique du Québec (2019). Perspective démographique des MRC du Québec, 2016-2041, (consulté le 20 octobre 2022)
<https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Institut de la statistique du Québec, Revenu moyen, revenu total, ménages, Québec, 1996-2018 (consulté le 20 octobre 2022) <https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-moyen-a-lechelle-du-quebec/tableau/revenu-moyen-revenu-total-menages-quebec>

Institut de la statistique du Québec, Valeur des permis à bâtir (Consulté le 20 octobre 2022), <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/01/mrc/10>

MAMH (2021), Répertoire des municipalités, (consulté le 20 octobre 2022)
<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/100/>

MELCC (n.d.). Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (consulté le 20 octobre 2022).
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/index.htm>

Radio-Canada (2021), Les parcs nationaux de l'Est-du-Québec ont connu un achalandage record en 2020 (consulté le 20 octobre 2022) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1761014/sepaq-achalandage-record-parcs-nationaux-gaspesie-bic-temiscouata>

Ruralys (2008), Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissance et de gestion du territoire. 170 pages.

Statistique Canada (2002, 2007, 2012, 2017), Recensement. (consulté le 20 octobre 2022)
<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2410&Geo2=PR&Code2=46&Data=Count&SearchText=Rimouski&SearchType=Begin&SearchPR=01&B1=All&TABID=1>

Recyc-Québec, 2022. Responsabilité élargie des producteurs (consulté le 20 octobre 2022). [https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs/#:~:text=La%20responsabilit%C3%A9%20%C3%A9largie%20des%20producteurs%20\(REP\)%20est%20un%20principe%20selon,gestion%20en%20fin%20de%20vie.](https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs/#:~:text=La%20responsabilit%C3%A9%20%C3%A9largie%20des%20producteurs%20(REP)%20est%20un%20principe%20selon,gestion%20en%20fin%20de%20vie.)

Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], Répertoire des établissements PILE, (consulté en ligne, 2021)

Société canadienne d'hypothèque et de logement, *Rapport, Marché du neuf – Rimouski*, (consulté le 20 octobre 2022), <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#Profile/4970/3/Rimouski>

7 Annexes

Annexe 1 : Entreprises et organisation par secteur d'activités et par municipalités

Tableau 56: Entreprises et organisations par secteur sur le territoire

	Esprit Saint	La Trinité	Saint-Marcellin	Saint-Anaclet	Rimouski	Saint-Valérien	Saint-Narcisse	Saint-Fabien	Saint-Eugène	Total	Proportion des entreprises (%)
Secteur de la production de biens										286	
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	4	1	0	14	47	4	7	9	5	91	5,5
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	0,1
Services publics (22)	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0,1
Construction (23)	0	0	1	7	96	0	2	4	1	111	6,8
Fabrication (31-33)	1	0	0	2	67	1	3	6	0	80	4,9
Secteur des services										1282	
Commerce de gros (41)	0	0	0	2	72	2	0	1	0	77	4,7
Commerce de détail (44-45)	1	0	0	4	265	0	0	5	0	275	16,7
Transport et entreposage (48-49)	3	1	1	4	41	3	4	3	3	63	3,8
Industrie de l'information et ind. culturelle (51)	1	0	0	1	33	1	1	0	1	38	2,3
Finance et assurances (52)	0	0	0	2	40	0	0	1	0	43	2,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	0	0	0	2	52	0	0	0	0	54	3,9
Services prof., scientifiques et techniques (54)	1	0	0	4	110	0	1	1	0	117	7,1
Services admin. de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)	0	0	0	2	35	0	0	0	0	37	2,3
Services d'enseignement (61)	1	0	0	1	40	1	1	1	1	46	2,8
Soins de santé et assistance sociale (62)	0	0	0	3	151	0	0	3	0	157	9,5
Arts, spectacles et loisirs (71)	0	0	0	0	53	0	2	3	1	59	3,6
Hébergement et services de restauration (72)	0	0	1	1	103	0	4	5	0	114	6,9
Autres services — sauf admin. publiques (81)	2	0	1	3	184	2	1	5	2	200	12,2
Administration publique (91)	2	1	1	1	68	1	1	3	1	79	4,8
	16	3	5	54	1460	15	27	50	15	1645	100

Annexe 2 : Liste des points de dépôt affiliés à un OGR en lien avec les matières assujetties à la REP

Organisme de gestion reconnu (OGR)		
Appel à recycler		
Esprit-Saint	Poste Canada	130 rue Principale
Rimouski	Home Hardware	308 Rouleau
	Rona	385 Boul Arthur-Buies E
	Jean-Coutu	114 rue Saint-Germain O 359 boulevard Jessop
	COOP Purdel	296 av Léonidas S
	BMR	234 Av Leonidas S
	Canadian Tire	Carrefour De Rimouski 419 Boul Jessop
	La Source	Carrefour De Rimouski 419 Boul Jessop
	Bureau en Gros	390 Montee Industrielle
	Excellence Batteries	192 Mtée Industrielle-Commerc.
	Uniprix	459 Boul Saint-Germain
	Poste Canada	4 - 1015 BOUL STE-ANNE
	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
Saint-Anaclet-de-Lessard	Poste Canada	
Saint-Fabien	Poste Canada	14 6E AV
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Municipalité	43 Rue Industrielle
Saint-Valérien-de-Rimouski	Poste Canada	70 rue Principale
RecycFluo		
Rimouski	Home Hardware	308 Rouleau
	Rona	385 Boul Arthur-Buies E
	COOP Purdel	296 av Léonidas S 155 Louis Joseph-Plante
	BMR	234 Av Leonidas S
	Canac	228 rue des Négociants
	Électro 1983 Inc	192 rue des Fabricants
	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
ARPE Québec		
Rimouski	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
	Friperie de l'Est	470, rue Tessier
	Bureau en gros	390, Montée Industrielle-et-Commerciale
	MicroAge	110, rue Saint-Louis
	Ameublements Tanguay	375, montée Industrielle-et-Commerciale
Go Recycle		
Rimouski	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
SOGHU		
Rimouski	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
	Toyota	409, rue Leonidas sud
	Automobiles Bouchard (1988) inc	401, rue Leonidas sud
	Service Ruest Babin	227 rue St-Germain Est
	Carrossier CarrXpert Jacques Levesque inc.	260, rue Leonidas sud
	Greg Tech 2010	70A Montée Industrielle
	Garage Jean-Pierre Lévesque inc.	609, St-Germain Es
	Services B M Guimond	1022 boul. Ste-Anne
Saint-Eugène-de-Ladrière	Municipalité	155 rue Principale

Saint-Narcisse-de-Rimouski	Municipalité	43 Rue Industrielle
Éco-peinture		
Rimouski	Home Hardware	308 Rouleau
	Beaulieu Décor	385, 2e rue Est
	Rona	385 Boul Arthur-Buies E
	Bétonel -Dulux	195A avenue Léonidas Sud
	BMR	
	Canac	228 rue des Négociants
	Canadian Tire	Carrefour De Rimouski 419 Boul Jessop
	Écocentre	835 chemin Victor-Gauvin
Saint-Eugène-de-Ladrière	Municipalité	155 rue Principale
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Municipalité	43 Rue Industrielle

Annexe 3: Organismes de transport, réemploi, recyclage et sensibilisation

Cette liste est évolutive et pourra être bonifiée avant l'adoption finale.

TRANSPORT
Collecte et transport de matières résiduelles
Équipements sanitaires GG ltée
RÉEMPLOI
Collecte et réemploi de textiles et petits articles de maison
Friperie chez Mamie
La fouinnerie
Comptoir du mercredi
Centre d'entraide de Rimouski
Cultures à partager
La Frip' Mob-Île
Collecte et réemploi de denrées alimentaires
Les Fruits partagés (Moisson Rimouski-Neigette)
Les Valeureux Rhizomes
Collectifs Lèche-Babines
Collecte et réemploi d'encombrants
Surplus général Viel
Super-Puces
Friperie de l'Est
Don de biens réutilisables
Ameublement 2 ^e vie
RECYCLAGE
Traitement des matières organiques putrescibles :
Lieu de compostage de la Ville de Rimouski
Traitement des résidus de construction
Écocentre de Rimouski
Collecte et traitement de RDD
Voir liste Annexe 2
Collecte et récupération des métaux
Métal du Golfe
Traitement et recyclage des boues municipales
Centre de traitement BSL
INFORMATION-SENSIBILISATION
Organismes environnementaux
Conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent
CIBLES
Services d'éco-conseil
Élymes conseil
Écosphère

À CONSERVER

À vos bacs! Prêts? Recyclez!

Dans Rimouski-Neigette,
TOUS VOS PLASTIQUES VONT DANS LE BAC BLEU,
 même le ♻️!

Recycler
COÛTE MOINS CHER,
 c'est écoLOGIQUE!

En 2017, **1 tonne** de matières coûte à votre municipalité :

120\$ si jetée
 5\$¹ si recyclée

Dans la MRC,
PLUS DE 90%
 des matières acceptées
 sont
**RECYCLÉES
 AU QUÉBEC**
 et transformées
 en objets utiles!

Astuces

Rincez légèrement
vos contenants
souillés d'aliments

Déposez tout
en vrac dans
le bac

Séparez
les matières d'un
même produit

MRC de Rimouski-Neigette réalisé en collaboration avec
 la Ville de Rimouski

1. Coûts après application du régime de compensation québécois.
 ♻️ Imprimé sur du papier recyclé à 100 % et fabriqué au Québec.

Matières acceptées dans votre bac bleu

Papier et carton

- Tout article ou contenant de papier/carton
- Contenants de lait, jus, vin, bouillon (type tetra pak[®])
- Coupons de caisse, billets de loterie, livres et photos
- Papiers déchiquetés, rassemblés dans un sac transparent

Plastique

 (incluant le ♻️)

- Tout contenant ou bouteille en plastique (sauf styromousse)
- Sacs de plastique (sauf sacs compostables ou biodégradables)
- Pellicule de plastique (type Saran Wrap[®])
- Assiettes, couvercles et ustensiles de plastique (sauf styromousse)

Métal

- Tout contenant en métal ou en aluminium
- Cigarettes, assiettes et papiers d'aluminium
- Contenants cartonnés avec fond en métal

Verre

- Bouteilles et pots en verre, bouchons retirés

Presque tout se recycle, mais pas toujours dans le bac bleu

<p>ÉCOCENTRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux de construction • Lumières de Noël <p>FRIPERIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vêtements <p>PHARMACIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Seringues 	<p>ÉCOCENTRE ou DÉTAILLANT PARTICIPANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles de propane • Résidus dangereux • Batteries / Piles • Pneus • Appareils électroniques • Lampes fluocompactes
--	---

Pour plus d'Infos : **InfoBac.ca** 418 725-2222